27181

Le premier hebdomadaire des faits-divers

5e Année - No 196 — 1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES — 28 Juillet 1932

DÉTECTIVE

Manou, la jolie morte

Telle une amoureuse de romance sentimentale, Manou était « jeune et jolie ». Un jour, on la découvre, semblant dormir, à demi-nue, sur les dalles froides de la cuisine, la poitrine éclaboussée d'un peu de sang, et ses lèvres, tièdes encore, à jamais closes sur son secret.

(Lire, page 3, la curieuse enquête de notre collaborateur F. Dupin.)

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Crime et châtiments, par C. Campinchi. — **La proie de l'ombre,** par E. Hervier. — **Prix de beauté,** par P. Rocher. — **Avec les évadés du bagne,** par Marius Larique. — **Les tricards,** par M. Montarron. — **L'orgie tragique,** par Roy Pinker. — **Vingt ans de bagne,** par M. L.

POUR TOUS

Sur l'amnistie

Au moment où s'élabore, à la Chancellerie, le nouveau projet de loi relatif à l'amnistie, il nous paraît nécessaire de signaler certaines anomalies qui ressemblent singulièrement à des injustices.

Il est des situations paradoxales, auxquelles on ne peut pas croire si l'on n'en possède pas la preuve matérielle: nous connaissons au moins une de ces situations, nous savons qu'elle n'est pas issue du cerveau tourmenté d'un être aigri, mais bien de la triste réalité.

Un fonctionnaire des Eaux-et-Forêts avait été traduit devant le conseil de discipline pour absence illégale ; il se trouvait dans un poste lointain, à près de cent kilomètres de son chef direct. Une raison impérieuse l'avait obligé à ce brusque départ, qui fut connu de ses supérieurs et motiva une enquête.

La sanction intervint: six mois de mise en disponibilité.

Nous ne critiquons pas la sentence; une faute avait été commise, la peine devait être prononcée.

Jusque-là, ce n'était que l'application normale de principes nécessaires à l'ordre administratif.

Mais, les six mois expirés, l'homme demanda sa réintégration; on le pria d'attendre, de rester encore à la porte pendant un certain temps... On ne précisait pas davantage. Nouvelle requête: on y répondit par le silence; lorsque fut votée, en janvier dernier, la loi d'amnistie. Cette fois, l'intéressé reprit espoir : du moment que certains condamnés de droit commun obtenaient du législateur la clémence totale, l'oubli même de leur délit, ceux qui, comme lui, sans enfreindre la loi pénale, ne s'étaient rendus coupables que d'une faute de service seraient au moins aussi bien traités.

Erreur ! L'homme se trompait: on lui apprit que la loi d'amnistie ne s'appliquait pas aux forestiers.

Et c'est ici vraiment que nous dénonçons une énormité, que nous la signalons aux pouvoirs publics, pour que l'oubli de la loi de janvier 1932 ne se reproduise plus dans le texte que le Parlement sera appelé à voter à la rentrée.

Comment ? Le fonctionnaire qui aura été condamné pour coups et blessures, par exemple, bénéficiant de l'amnistie, pourra retrouver sa place, reprendre tous les avantages dont il avait été antérieurement privé, et son camarade, négligent ou imprudent dans son service, sera définitivement exclu ?...

C'est à souhaiter le pire pour éviter un moindre mal. Le parallélisme des deux situations, les traitements différents appliqués à l'une et à l'autre choquent notre sentiment de justice.

Le législateur doit user de l'amnistie avec circonspection. Nous n'avons jamais encouragé les tendances démagogiques, l'abus que certains préconisent de mesures d'indulgence qui seraient appliquées à tort et à travers; dans l'exercice de la pitié comme dans celui de la sanction, le discernement est une qualité nécessaire. Mais le bon sens n'est pas à négliger non plus; et nous trouvons absurde et inique — par surcroît — que les fautes disciplinaires ne trouvent pas grâce, là où les délits sont effacés.

Nous préférons prévenir que critiquer.

C'est maintenant que les conseillers du législateur travaillent, qu'ils mettent au point les projets : nous leur soumettons le cas douloureux qui nous a été confié à nous-mêmes et qui ne doit pas être, malheureusement, une espèce isolée.

CRIME ET CHATIMENTS

Ce serait une grave erreur, démentie par l'expérience, que de penser que la répression du crime est immuablement fixée dans le cadre étroit de la loi : elle évolue au contraire avec les mœurs. Avant d'être modifiée dans son texte, la loi subit toujours l'influence de l'opinion. Ainsi s'établissent ces profonds courants qui précèdent les réformes et les rendent nécessaires, parce qu'elles sont l'expression de la volonté générale.

Le concours qu'a institué *Détective* et dont les résultats sont aujourd'hui publiés, en page 14, n'était pas un de ces jeux destinés à stimuler la curiosité publique ; son but était plus élevé et c'est en cela qu'il mérite d'être signalé.

Des chiffres enregistrés, des réponses obtenues se dégage une tendance que les esprits, soucieux d'améliorer l'exercice de la justice et d'apporter une contribution à l'étude de ce grand problème social, ne peuvent méconnaître.

« CRIME ET CHATIMENTS » : ce titre à la Dostoïewski définissait exactement la question soumise au public. Où trouver la formule qui permette d'adapter les nécessités de l'ordre à l'importance du trouble causé, qui soit à la fois une sanction contre le criminel et un exemple pour ceux qui seraient tentés de l'imiter ? Tel était le problème soumis à la sagacité du lecteur.

Une première observation s'impose à la lecture des résultats du concours: sur plusieurs milliers de suffrages, plus de la moitié s'est prononcée en faveur de la réclusion perpétuelle. L'échafaud en a recueilli trois fois moins et, très loin derrière, viennent les travaux forcés à perpétuité ; un nombre infime de lecteurs a porté son choix sur les châtiments qu'ignore notre Code Pénal (chaise électrique, garrot, corde), et qui sont en usage dans certains Etats étrangers.

Ainsi la réclusion à vie l'emporte de beaucoup. Une majorité aussi importante correspond à un indiscutable mouvement et cela doit retenir l'attention du législateur.

César Campinchi, l'actif député et grand avocat dont le talent incisif et pathétique a déjà arraché nombre d'accusés à la guillotine, le châtiment suprême que vient de condamner le concours-plébiscite de nos lecteurs.

Reconnaissons que cette impressionnante majorité n'a pas été guidée par un sentiment d'indulgence en condamnant la peine de mort — c'était bien son tour ! — et plus encore le bagne, dont quelques écrivains courageux, comme le pauvre Albert Londres et nos amis Louis Roubaud et Marius Larique, ont décrit l'inutilité et l'avilissante horreur. C'est sous l'angle de la répression que se sont placés les lecteurs de *Détective*. Ils ont voulu infliger au coupable une condamnation vraiment efficace et punir les grands criminels d'un châtiment durable et, par là-même, exemplaire.

Le régime de la transportation est appliqué depuis 1854. Il a duré assez longtemps pour qu'on puisse le juger en connaissance de cause. Le dossier est maintenant connu. Un témoignage comme celui que Marius Larique, a consigné dans *Les Hommes punis* en est une pièce capitale:

« La suppression de la transportation ne toucherait que les hommes vraiment dangereux qui s'accommodent fort bien de la vie de la Guyane. Les faits sont là. Tous les individus dangereux, les chefs de bande, les grands criminels, les spécialistes des aggressions nocturnes s'évadent. Et, durant le temps qu'ils sont au bagne, ils ne sont pas malheureux : ils font la loi dans la case ; ils ne travaillent pas ; ils tiennent le jeu... Pour ceux-là, la réclusion serait une peine autrement sévère que le Bagne... »

Ainsi, les conclusions d'une enquête, fondée sur l'observation directe s'accordent avec le sentiment de l'opinion publique : de cet accord, doit être tirée une utile leçon.

Il faut remercier *Détective* d'en avoir facilité la recherche.

C. CAMPINCHI,
Avocat à la Cour, Député.

Lire page 14 les résultats techniques de notre grand concours et la liste des gagnants.

JOSEPH KESSEL
commence, à partir de cette semaine, un reportage romancé sensationnel :
WAGON-LIT
dans le grand hebdomadaire du reportage
VOILA
Lire dans le même numéro :
VILLE D'AMOUR, reportage sur les mœurs secrètes de Vienne, par F. FELS.
SECRETS DE GUERRE, les mystères de la censure et du « chiffre », par M. BERGER et P. ALLARD.
LES DESSOUS DE LA VIE PARISIENNE, interview suggestif et piquant d'une « lingère » pour dames et « demoiselles », par G. BEAUMONT.
VOILA Ses reporters font pour vous le tour de tous les mondes 1 fr. 25

PARTOUT

Le prix de l'honneur

Un mari trompé réclamait, la semaine dernière, à son rival 50.000 francs de dommages-intérêts ; il estimait à ce prix son honneur outragé ; la Cour de Paris, pour tout potage, lui accorda vingt sous.

Evidemment, entre la demande et le résultat, il y a une marge et même une marge appréciable. Qui avait raison, de l'infortuné mari ou des magistrats ?

Sans doute, diront certains moralistes, cet époux méritait d'être trompé, car il entendait tirer profit de ses déboires et il encourt en quelque sorte un blâme plus sévère que celui qui le trompa...

A quoi d'autres moralistes répondront :

Cet homme avait droit à une large indemnité : et la Cour aurait été bien inspirée en infligeant à l'amant une condamnation pécuniaire dont il se serait souvenu. Car ce n'est pas l'amende dérisoire qui empêchera jamais Don Juan de sévir, tandis que la crainte d'un prélèvement financier serait autrement efficace...

L'injure

Le mot « *cocu* », qui a droit de cité dans la langue française, constitue-t-il une injure ? Grave question qui va se débattre prochainement devant la 12e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine et dont la solution fera jurisprudence.

A la sortie d'une audience, une plaideuse énergique qui venait de perdre son procès lança à la tête de son adversaire vainqueur le terme que celui-ci considère comme une grave offense. Une assignation a été lancée contre la dame énergique qui réplique que le mot « *cocu* » n'a été employé par elle que dans le sens de « *veinard* », et sans aucune intention injurieuse.

Au tribunal d'apprécier.

L'amour sans revolver

Nul mieux que notre collaborateur Frédéric Boutet ne sait embrasser les vastes problèmes que suscite l'amour. Du moins, la leçon est-elle séduisante.

Nous nous plaisons ici à saluer ses deux derniers livres, *Bertrande* et l'*Amour sans revolver*. Histoires d'amour, drames d'amour, nous y retrouvons l'histoire de nos cœurs, la tragique et plaisante histoire des misérables pantins que nous sommes et pour qui, si aimer c'est souffrir, c'est vivre aussi... et de la seule vie désirable...

Anthropophagie

Ethel Kozitzka-Mossolygo, une paysanne du petit village hongrois de Silsvasvarad, a été arrêtée pour infanticide.

Cette femme est, mentalement, un véritable monstre, dont les aventures galantes et la cruauté ont soulevé l'écœurement et l'effroi de toute la région.

Après avoir tué son enfant âgé de quelques jours, elle le coupa en morceaux, en fit un ragoût et le mangea, en compagnie de son jeune fils.

Au cours de l'instruction, la meurtrière déclara froidement qu'elle n'avait jamais mangé de plat plus succulent, et que la viande d'un nouveau-né est vraiment exquise !

L'appartement n° 12

Nos amis d'Egypte — et ils sont nombreux — nous signalent que notre bonne foi a été surprise en ce qui concerne les événements relatés dans le fait-divers que sous ce titre nous avons publié.

Mme Dangereux que, sur des indications officielles, notre correspondant présentait comme la victime d'un drame, a été seulement expulsée par la police d'Alexandrie, en compagnie de son mari et d'un certain Edmond Freund.

Il n'y eut point de sang dans cette affaire. Nous remercions nos lecteurs de nous avoir donné l'occasion de le dire.

Publicité de " Détective "

Adresser tout ce qui concerne la publicité de *Détective* à : *Néo-Publicité*, 35, *rue Madame, Paris (VIe)*.

DÉTECTIVE

ADMINISTRATION RÉDACTION ABONNEMENTS
PARIS (VIe) — 3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VIe)
TÉLÉPHONE : LITTRÉ 62-71
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : N° 1298-37
DIRECTEUR : GEORGES KESSEL

	1 an	6 mois
FRANCE ET COLONIES	65.»	35.»
ÉTRANGER (TARIF A)	85.»	45.»
ÉTRANGER (TARIF B)	100.»	55.»

DÉTECTIVE

MANOU LA JOLIE MORTE

On entendit un cri :

— Au secours !

Puis un autre appel, prononcé d'une voix étouffée :

— Sauvez-moi !

Il y a dans Paris de vastes zones de silence, d'immenses interférences de bruit. La maison où vivait Manou, aux Lilas, est habitée par cent personnes. Une seule entendit l'appel. Encore, fut-ce parce que sa porte était grande ouverte et qu'elle se préparait à sortir son enfant.

— Qui a crié ? soliloqua Mme Menier.

Elle parcourut le palier, se pencha au-dessus de la cage d'escalier. Son regard se porta bientôt sur un logement placé à l'opposé du sien, au même étage. La clef était sur la porte et la porte entr'ouverte. Mme Menier la poussa. Elle n'aperçut rien d'autre que la demi-obscurité d'un couloir. On avait crié, pourtant. Mme Menier eut peur. Elle dévala l'escalier quatre à quatre et arriva au commissariat. C'est en face, rue de Paris.

— On vient d'assassiner quelqu'un.

Elle montrait les fenêtres.

— Le cri est venu de chez Mme Charpentier, un appartement où justement personne ne doit se trouver. Ils sont cinq à habiter là, M. Charpentier, sa femme, ses deux filles et une pensionnaire, leur cousine, Manou Dubos, mais ils partent le matin de bonne heure, ne rentrent pas pour déjeuner et ne reviennent qu'à la nuit. *Il doit se passer là quelque chose d'extraordinaire.*

Les gardiens de la paix vérifièrent leurs armes. Ceux qui les suivaient les incitaient à la méfiance. Il y avait certainement un mystère. On n'avait aperçu aucun suspect depuis le matin, nul étranger n'avait été vu dans l'immeuble, mais on aurait bien juré aussi que Manou n'était pas revenue chez elle, alors qu'on l'avait entendue crier !...

La clef était toujours sur la serrure. Un gardien ouvrit la porte avec précaution. Il se risqua dans le couloir. Arrivé aux abords de l'office, il recula.

Dans le désordre d'une table renversée, de bouteilles et de verres brisés, un cadavre était étendu. Mme Menier ne put retenir une exclamation angoissée :

— Manou...

Manou-Jeannette Dubos était nue, sous une chemisette à broderies multicolores. Son buste, d'une beauté lumineuse, se détachait dans la pénombre. Une couverture de laine brune couvrait le visage à demi, comme si, dans un dernier effort, la petite blessée avait voulu ne pas voir l'image de la mort. Une blessure, à peine visible, cernée de bleu, apparaissait entre les seins rebondis de la jeune fille : la trace d'une balle.

— On a tué Manou, hurla une femme...

En pouvait-on douter ? Le studio de la jeune fille, comme l'office, faisait penser à un champ de bataille. Des coffrets jonchaient le parquet. Un vase de fleurs était brisé. Le collier de Manou — arraché de son cou — perdait ses dernières perles.

Un voisin commença une longue histoire :

— Il m'a semblé avoir entendu un bruit de lutte. Manou n'est pas morte sans combat. Voyez ses vêtements froissés, ses parures répandues...

— Ne touchez à rien, gronda l'agent. Le criminel n'a pas pu ne pas laisser une trace visible de son passage...

⁂

Aucune affaire, depuis de nombreuses années, ne peut mieux permettre que celle-là, à un observateur impartial, de constater que seules de faibles nuances différencient parfois certains crimes de certains suicides...

Les éléments du drame étaient entiers. Il n'y avait qu'à interroger les faits pour, d'un puzzle macabre, dégager une vérité importante. A première vue, on pouvait pencher en faveur du crime ; il importait donc tout d'abord d'écarter l'hypothèse contraire: celle du suicide, pour mieux rechercher les causes de l'assassinat.

Deux enquêtes parallèles commencèrent : l'enquête scientifique, basée sur le relevé des empreintes, l'examen des blessures ; l'autre, l'enquête criminelle, avec tout ce qu'elle comporte d'analyses et d'hypothèses. Tandis que les photographes faisaient briller le magnésium, que les experts de l'Identité Judiciaire examinaient le revolver, abandonné sur un divan, et les douilles éjectées, d'autres policiers s'appliquaient à mettre à nu l'existence de la petite morte...

Manou ?... On aurait pu penser : Manon !... Une orpheline, qu'une vieille tante consent à élever et qui, à seize ans, découvre qu'elle est jolie fille, quand un jeune des Grieux s'éprend d'elle, et qui prend goût au luxe et à l'amour. Des Grieux l'abandonne. Elle se marie. Un enfant naît de l'union qu'elle contracte avec André Dubos, un jeune garçon qu'elle eût peut-être aimé longtemps, si son cœur avait pu se fermer aux promesses enivrantes du bonheur jamais atteint et des amours nouvelles toujours désirées. Ils ont un enfant : il faut que Manou se décide à écouter soit l'appel du devoir, soit l'appel du plaisir. Elle choisit le plaisir. Elle écarte son enfant de sa vie, le confie à ses grands-parents et fait connaître à son mari ses intentions dernières.

— Le luxe et la fantaisie son indispensables à ma vie. Rassure-toi, cela ne durera que l'espace de ma jeunesse. En juillet prochain, ma vie sera terminée.

Elle s'organise. Elle s'installe aux Lilas, chez ses cousins, leur faisant promettre de ne pas gêner sa liberté. Ce n'est point une courtisane : elle accepte un emploi, ne voulant pas faire de l'amour une profession. La voici maîtresse d'elle-même. Elle fait deux parts de son cœur : l'une pour les amis qui sont assez riches pour lui donner l'illusion de la fortune, l'autre pour ceux dont la jeunesse l'attire. Elle met de la fantaisie dans le choix de son plaisir. Ainsi apprend-elle à ses amants à se faire reconnaître, en sifflant sous ses fenêtres un air qui pour chacun, est différent. Qui donc siffle les *Ga's de la marine* dans la sente Léon, sur laquelle s'ouvre la fenêtre de Manou ? C'est l'homme riche. Manou laisse sa fenêtre fermée. Mais voici l'hymne roumain qui monte. Manou paraît. La soirée appartiendra tout entière à l'amour. Voici encore *la Violeterra*. Ton tour est pris, bel Espagnol ! Demain la nuit te sera peut-être plus propice...

Mais voici le dernier jour. Manou quitte les Lilas pour se rendre à l'atelier. Elle a plusieurs rendez-vous ce jour-là : elle les décommande. Cependant elle demande à son patron la permission de l'après-midi. Que se passe-t-il donc ? La tante de Manou est malade, elle est à la Charité ; on va lui couper la jambe et la vieille femme forme le vœu de voir l'enfant qu'elle a élevée. Manou, cependant ne prend pas la direction de l'hôpital : elle rentre chez elle, prenant bien garde de n'être pas vue. Et puis...

Et puis on la retrouve morte !...

⁂

Maintenant, les thèses s'affrontent. Crime ? Suicide ? La discussion des policiers devient saisissante. On relève, en faveur du crime, le désordre de l'appartement, la présence sur le palier d'une perle du collier de Manou, l'étrange attitude de la morte. Mais la morte a voulu donner son avis avant de mourir. On trouve sur le plancher des photographies éparpillées, toutes dédicacées : « A Antonio, avec mon dernier souvenir. » A Jean, à Marcel aussi... Puis une lettre, un testament plutôt de Manou à ses amies : « *Mes chéries, pardonnez-moi, mais excusez aussi de vous causer cet ennui. Les raisons ? Aucune. Ne cherchez pas. Baisers.* — MANOU. »

Les partisans du suicide vont-ils triompher ? Un policier examine les narines de la morte.

— Elle prisait de la cocaïne.

Cela, c'est déjà une explication. On lève la morte : un flot de sang s'échappe de sa bouche. Elle est donc tombée à l'endroit où elle a été trouvée. On examine sa blessure. On reconstitue la thèse de la mort volontaire...

Voyez Manou qui rentre, décidée à mourir. Elle fait la lumière, se dévêt. Elle va chercher dans un tiroir un revolver depuis longtemps oublié ; elle y introduit une cartouche. Elle prend son coffret à photographies et en dédicace quelques-unes, puis elle rejette la boîte, désormais sans objet : premier désordre. Elle découvre enfin ses seins, y appuie l'arme et tire, en fermant les yeux. La mort ne vient pas tout de suite. Manou se lève, zigzague, oppressée, étouffée, n'ayant qu'un désir : celui d'aspirer une gorgée d'air. Elle va à la fenêtre, titubante, s'accrochant à tout sur son passage, renversant tout. Ses forces la trahissent. Peut-être y a-t-il quelque part dans l'appartement une fenêtre ouverte ? Elle se traîne jusqu'à la cuisine. En passant devant la porte qui conduit au palier, elle l'entr'ouvre, crie au secours, puis poursuit son chemin. Le cœur commence à lui manquer. Une fois arrivée dans la cuisine, elle s'accroche à une table chargée d'objets et tombe avec elle. Manou est morte...

Ma vie sera terminée en juillet, écrivait-elle. On relit son testament...

Qui nous dira jamais le secret que Manou, petite poupée brisée, a emporté dans la tombe ?

F. DUPIN.

De sa fenêtre du sixième, sente Léon, elle répondait à ses amoureux.

Elle avait décidé de travailler dans une boutique de confections:

Sur une carte, elle écrivit un testament à ses amies.

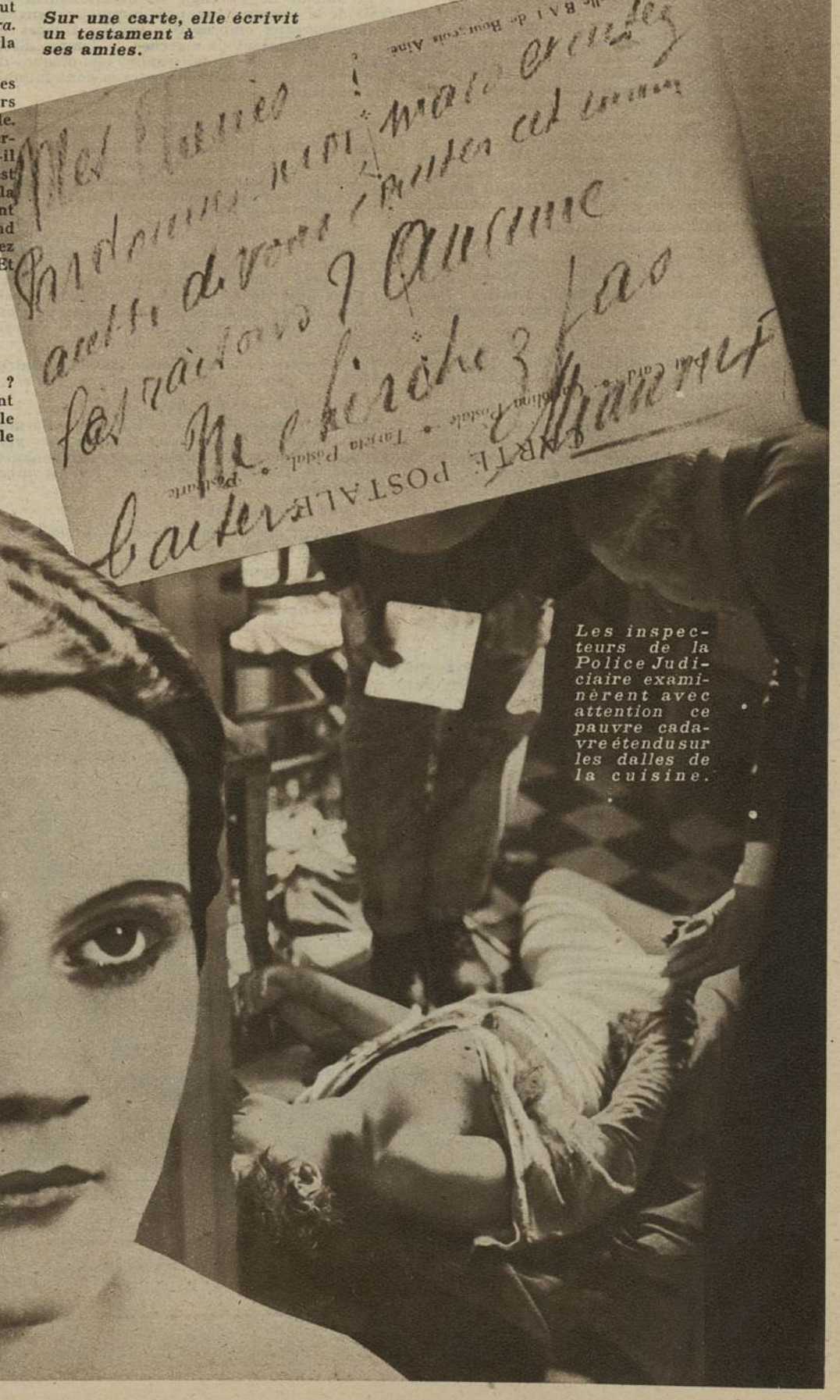

Les inspecteurs de la Police Judiciaire examinèrent avec attention ce pauvre cadavre étendu sur les dalles de la cuisine.

Profitant de sa jeune beauté, Manou menait une vie de plaisir.

La brigade criminelle interrogea André Dubos, que Manou avait abandonné.

LA PROIE DE

Laval (*de notre envoyé spécial*).

serait encore ivre ce soir chez les Besnier.

La pittoresque petite rue aux Biques s'endormait dans la paix du soir. Les enfants dont les groupes joyeux avaient égayé durant la journée la ruelle, dont les rondes s'étaient nouées et dénouées aux sons des vieilles chansons de l'enfance, avaient disparu un à un, happés par les portes.

Puis, peu à peu, les fenêtres s'étaient éteintes. Seule, la maison des Besnier vivait encore dans ce quartier endormi. Le nasillement d'un phonographe créait un fond sonore sur lequel se brodaient des jurons d'ivrognes, des bribes de chansons populaires et des rires gras.

Réunis dans la chambre où le désordre le plus complet régnait, les invités de l'aveugle, attablés, lampaient de larges bolées de cidre. Les cruches s'alignaient sur la table et Mme Besnier descendait parfois à la cave pour renouveler la boisson.

La monotonie de ces libations était parfois coupée par des rasades de Calvados ou d'Armagnac, qui brûlaient les gorges, faisaient trembler les mains et mettaient dans les regards une clarté trouble.

— On va se coucher, dit Mlle Piard.

La propriétaire de la maison se leva, son exemple fut suivi par tous les autres. En vain les Besnier essayèrent-ils de les retenir.

— Vous avez le temps, disait l'aveugle Eugène Besnier, son regard mort perdu dans la nuit du plafond.

Il appréhendait de rester seul. Il savait que, ce soir-là comme tous les autres soirs, allaient renaître les scènes de colère.

Dans sa double nuit d'ivresse et de cécité, il avait peur des coups qui allaient pleuvoir sur lui avec les injures les plus basses.

La rue fut égayée un instant par le brouhaha des partants. Il y eut des « bonne nuit », des « bonsoir ». Puis des pas s'éloignèrent dans l'obscurité.

Quelques minutes plus tard, Mme Lemeure, dont l'appartement est mitoyen avec celui des Besnier, fut réveillée par un bruit de dispute. Elle frappa du poing contre la cloison, en réclamant le silence. Tout se tut. Tout semblait redevenu calme.

Dans la nuit, tout près, en haletant d'effort, un train de marchandises roula, au rythme dur de ses roues tournant lentement sur le rail d'acier.

∴ ∴ ∴

Le lendemain — c'était le 31 mai — le cycliste qui portait dans les dépôts et chez les libraires les éditions de l'*Ouest-Journal* passait quai Béatrix.

L'aurore se levait pleine de fraîcheur et de douce lumière. L'eau de la Mayenne que ne ridait aucun souffle reflétait dans son miroir glauque les arches immenses du viaduc du chemin de fer. La lumière commençait à dorer les vitres du Palais de Justice, dressé sur la colline, et les clochers des églises égrenaient dans la tranquillité du matin leurs sonneries argentines.

Près de la rue Magenta, le jeune homme aperçut, sur le bord de l'eau, une veste et une casquette paraissant abandonnées. Aucun papier dans les poches du vêtement. Seule, une clé.

Cette trouvaille bizarre fut déposée au commissariat.

Dans la soirée, M. Rougier, commissaire de police de Laval, reçut la visite d'une femme mal vêtue, les cheveux noirs tombant en mèches folles sur un visage creusé par des rides précoces ; celle-ci déclara :

— Je suis Mme Besnier. Mon mari n'a pas reparu, de la journée, chez lui. Il était sorti cette nuit, vers 2 heures, sans me dire où il allait. Quoique aveugle, il se dirige facilement et la nuit mieux que le jour. J'ai pensé qu'il se rendait chez sa sœur, Mme Coiffé, qui tient un café *Aux Vignes* dans la banlieue de Laval, ou chez sa mère rue de la Trinité. Il n'en est rien. Inquiète, je suis allé ce soir chez l'une et chez l'autre, je ne l'ai point trouvé.

Le commissaire de police étala sur la table la veste et la coiffure trouvées le matin même sur la berge de la Mayenne.

— Connaissez-vous cela ?

Sans hésiter, la femme reconnut.

— Ce sont les vêtements de mon mari. Où les avez-vous trouvés ?

Christiane** (à droite) **et Madeleine étaient habituées aux querelles de leurs parents.

— Sur le quai Beatrix, posés sur le bord de la rivière.

— Il se sera suicidé, conclut sans plus s'émouvoir la femme du disparu.

Elle semblait sans larmes et sans douleur. Et le soir, dans les maisons de la rue aux Biques, lorsque Christiane et Madeleine, les deux fillettes des époux Besnier, qui avaient en vain réclamé leur père, furent couchées, on se remit autour de la lampe et les bols de cidre furent posés sur la table.

Le suicide de l'aveugle fit naturellement les frais de la conversation, puis comme les langues et les cerveaux embrouillés par les fumées de l'ivresse refusaient de marcher, la femme d'Eugène posa sur le phonographe un disque de danse, et un air entraînant cascada dans la maison en deuil.

Les yeux morts.

Par trois fois, longuement, la trompe résonna, avertissant les carriers de Montigné que le cordon avait été allumé et que la mine allait bientôt sauter. En hâte, les hommes lâchèrent leurs outils, quittèrent l'emplacement où ils travaillaient et se rendirent à l'entrée de la mine.

Groupés en une masse sombre se dégageant puissamment sur le décor grandiose des murailles de grès rose, ils bavardaient placidement, les yeux fixés sur le point où l'explosion devait crever soudain la paroi et faire ruisseler jusqu'au fond de la carrière, en un torrent sonore, les blocs arrachés aux flancs de l'à-pic.

Les minutes passaient lentement. Le contremaître, les yeux sur son chronomètre, jeta :

— Attention ! c'est l'heure !

Mais vainement. Le ciel restait calme, la muraille immobile. Aucune détonation ne vint troubler le silence de la campagne environnante. Surpris, le contremaître leva la tête et murmura, inquiet :

— Que se passe-t-il ?

Il attendit encore une minute puis pensa que la mèche avait dû s'éteindre.

— Besnier, appela-t-il. Tu vas aller débourrer le trou de la mine.

Eugène Besnier — il avait quinze ans à cette époque — était vautré dans l'herbe tendre. Il regardait, de tout son regard d'adolescent sur qui la poésie des champs fait encore impression, le paysage environnant : les petites maisons grises, accroupies les unes au-dessus des autres sur la pente et fumant de toutes leurs cheminées écrasées au ras des toits d'ardoises brillantes, la masse verte des collines, coupée de la plaie rose des carrières en exploitation, le ruisseau qui semblait dormir sous sa parure de nénuphars, les vaches qui paissaient dans l'herbe fraîche.

— Besnier !

Il se lève comme à regret. D'un pas égal, un peu lourd déjà, il se dirigea vers le fond de la carrière, prit la tige de fer et s'occupa de sortir la mine. Comme il tirait la cartouche du trou foré dans la pierre, ses yeux furent soudain remplis d'une lumière éclatante. Il entendit un bruit de tonnerre. Il tomba inerte, la face contre terre. La cartouche mal composée, dont la mèche avait brûlé trop lentement, venait d'exploser tout à coup.

Lorsque le jeune homme revint à lui, il était dans une nuit complète qu'éclairaient parfois de brusques lumières inconsistantes, dont la brutalité et la puissance le faisaient souffrir horriblement. Ses oreilles, où bourdonnait encore le tonnerre de l'explosion, surprirent bientôt des chuchotements, des bruits de pas autour de son lit. Par une fenêtre entr'ouverte arrivait le chant d'un oiseau.

Alors le malheureux comprit que ses yeux étaient morts, qu'il ne verrait plus jamais ce qu'il admirait tant, qu'il ne connaîtrait plus la douceur des horizons, la caresse pâle de l'herbe nouvelle, ni la lumière d'une eau claire.

Sorti de l'hôpital, il resta dans sa famille. Sa mère avait eu dix-sept enfants. Elle reporta sur l'infirme sa plus grande part d'affection. Et, peu à peu, au contact de l'existence joyeuse de ses sœurs et de ses frères, il reprit goût à la vie. Il connut alors celle qui, quelques années plus tard, devait devenir sa femme. C'était une fillette gentille au visage rond et puéril.

Il sut alors que toutes les joies n'étaient pas perdues pour lui, qu'il n'était pas définitivement enmuré dans sa nuit et que, si ses yeux étaient morts, cela n'empêchait pas son cœur de battre et d'aimer. Lorsqu'il vint annoncer à sa mère son intention de se marier avec la fille des Martin, celle-là lui fit des objections, puis, comprenant que rien ne servirait d'éloigner les deux jeunes gens, elle finit par consentir à l'inévitable.

L'angoisse dans la nuit.

Ce fut une joyeuse noce que celle des Besnier. La maison avait été décorée de draps blancs piqués de roses et de géraniums. Le repas groupa, autour de la table garnie de fleurs, jusqu'au cousins éloignés des deux familles.

Mais, bientôt, Mme Besnier se révéla sous un jour moins favorable que durant la période des fiançailles. Volage, sans grand cœur, elle délaissa bientôt l'aveugle. Celui-ci, dans sa nuit angoissante, comprit bientôt ce qui se passait : il surprit des chuchotements suspects entre sa femme et d'autres hommes. Alors, pour oublier, il se mit à boire.

Le vin, le cidre, l'alcool échauffaient son imagination. Il espérait pouvoir, sous des visions d'ivresse, étouffer les soupçons qui s'imposaient peu à peu. Vainement. Ainsi naquit, après la certitude de l'infidélité de son épouse, la peur de devenir gênant dans la vie de celle-ci, la crainte d'un guet-apens qui débarrasserait sa femme de sa présence trop lourde.

Il se débattait dans sa nuit, sans aide et sans pitié. Parfois, ne pouvant résister à l'angoisse qui lui faisait rester des heures entières, les yeu

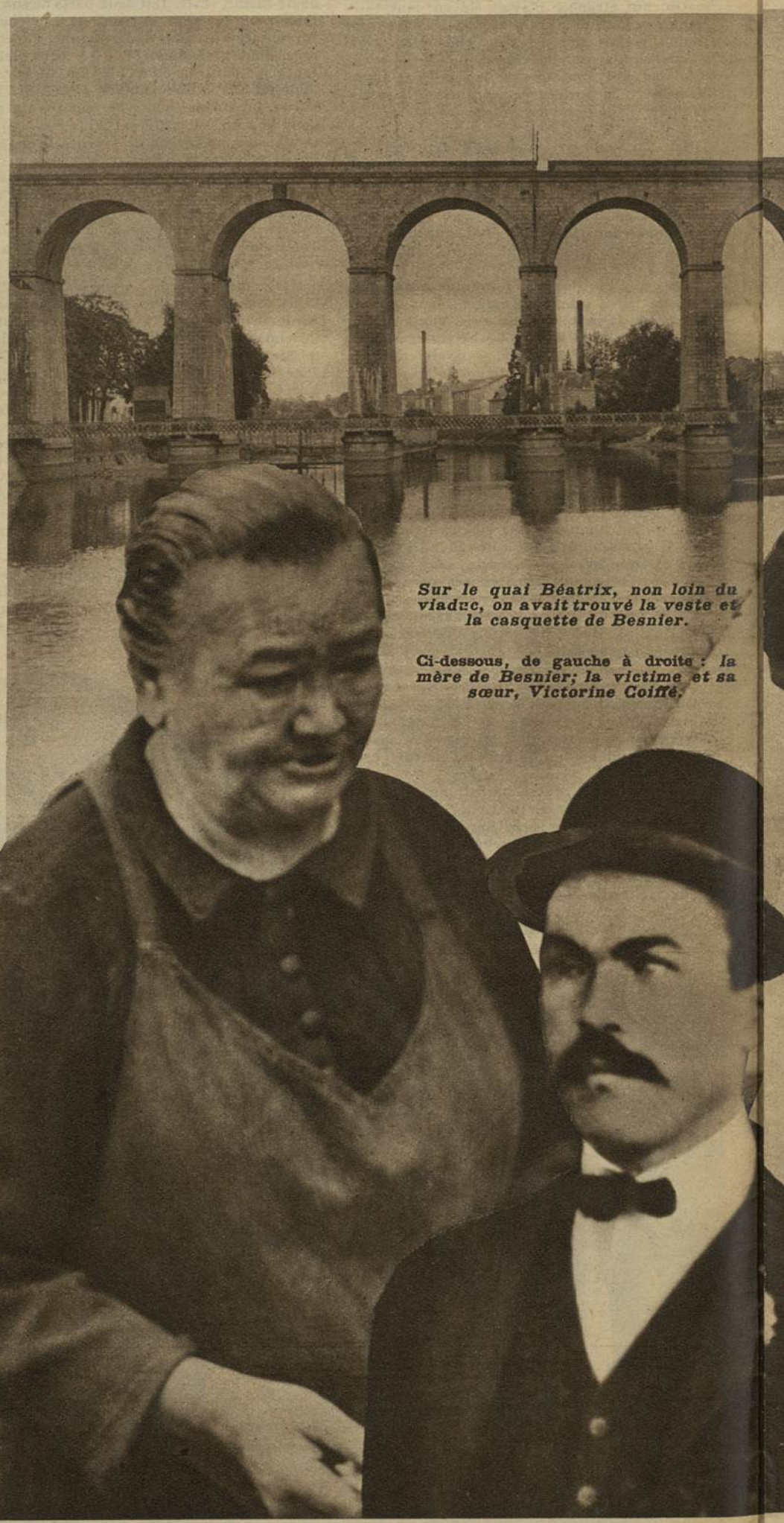

Sur le quai Béatrix, non loin du viaduc, on avait trouvé la veste et la casquette de Besnier.

Ci-dessous, de gauche à droite : *la mère de Besnier; la victime et sa sœur, Victorine Coiffé.*

C'est en travaillant, alors qu'il n'avait que quinze ans, dans la carrière de grès rose de Montigné, que Besnier eut les yeux brûlés par l'explosion d'une mine.

L'OMBRE

morts fixés dans le vague, épiant le moindre bruit de pas ou de voix, il s'enfuyait de la maison sans joie de la rue aux Biques et se réfugiait chez sa mère ou chez sa sœur. Il emportait son argent avec lui.

— S'ils me tuent, disait-il parfois, du moins n'auront-ils pas mon argent.

Une nuit, sa sœur, Victorine Coiffé, qui tient un petit café dans les environs de la ville, le vit arriver chez elle, l'air hagard. Des manœuvres agricoles, qui, les travaux finis, quittaient la ferme voisine où ils avaient été employés, fêtaient joyeusement leur départ.

— Qui est là ? demanda Besnier à sa sœur. Entends-les chuchoter. Ils complotent de me tuer.

En vain Mme Coiffé essaya de le calmer et comme, sous prétexte qu'il cherchait à défendre une vie qu'il croyait menacée, il risquait de déclancher une bagarre entre les buveurs, on dut le mettre à la porte.

Et le malheureux repartit dans la nuit, proie lamentable de l'ombre qui pesait sur ses yeux et son âme.

Son caractère s'était aigri et il entrait parfois, sous l'influence de la peur et de l'alcool, dans de violentes colères. Le soir, il était rare que les séances de beuverie ne se terminent pas par des batailles. Un jour, l'aveugle entendit sa fillette Christiane entrer en courant dans la chambre et hurler :

— Papa ! Papa ! Sauve-toi. Il y a là un homme qui a un couteau *à manche jaune* et qui veut te tuer !

A tâtons, Besnier sortit et se réfugia dans un coin de la cour, dissimulé derrière les planches.

Il fréquentait maintenant, ainsi que sa femme, des individus plus ou moins louches et de fréquentes bagarres éclatèrent. Au cours d'une bataille, l'aveugle fut saisi par son adversaire et jeté dans une cave où il fut enfermé. Il entendit la clé tourner deux fois dans la serrure. Les mains tendues en avant, il explora sa prison. Il essaya d'enfoncer la porte ; le panneau était solide et résista à la poussée de ses épaules. Alors il chercha le soupirail. Exerçant une lente mais puissante traction sur les barreaux, il réussit à les desceller et put, par cette ouverture, s'enfuir de la cave.

Et voici que, soudain, il disparaissait. Cet homme pitoyable sur qui la nuit avait toujours semblé peser — nuit physique, nuit du soupçon, de l'angoisse et de la peur — était rentré dans l'ombre du mystère.

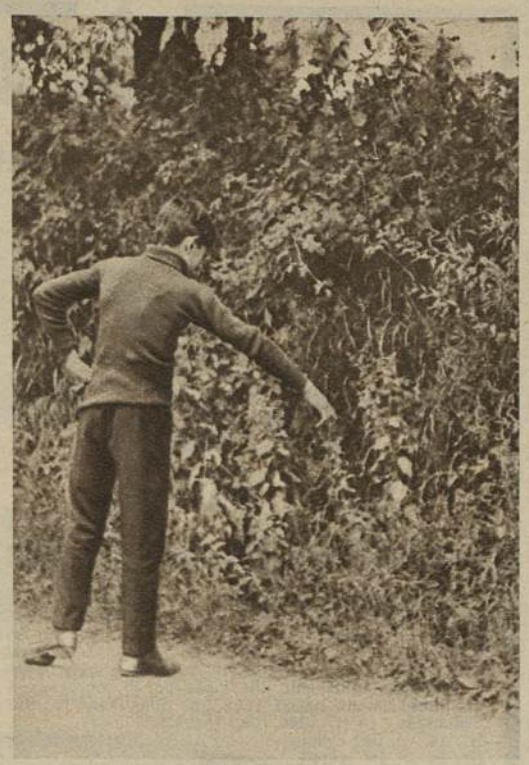

Henri Huneau avait aperçu un sac qui semblait contenir un corps humain.

Les faux aveux.

M. Rougier, commissaire de police avait dit :

— Si Besnier s'est suicidé en se jetant dans la Mayenne, lorsqu'on procédera au nettoyage des *écourues*, on retrouvera son corps.

La rivière, en effet, est coupée, en plusieurs endroits, par de larges barrages de pierre. Le nivau de l'eau dépasse à peine de vingt centimètres le dessus du mur et il est impossible à un corps de le franchir. Si l'aveugle avait voulu finir son martyre quotidien en se précipitant dans la rivière, son cadavre devrait reposer entre l'endroit de la chute et le barrage qui se trouve au delà du Pont-Neuf.

Il y a quelques jours, on décida de procéder au curage des *écourues*. Les écluses laissèrent s'échapper peu à peu l'eau mystérieuse et les ouvriers, chaussés de hautes bottes de caoutchouc, descendirent dans le fleuve presque à sec. De leurs pelles, ils ramassèrent l'épaisse vase qui recouvre le lit de la Mayenne. Pied par pied, ils fouillèrent dans l'espoir de retrouver sous le linceul fétide de la boue le corps d'Eugène Besnier.

Sans succès. Pourtant M. Lesy, gardien des écluses, assurait :

— Considérant le niveau qu'a eu la Mayenne depuis le 30 mai, il est impossible que le cadavre d'un suicidé ait pu franchir le barrage.

Les nombreux curieux qui, penchés sur le parapet du Pont-Neuf et du quai Sadi-Carnot, suivaient les travaux, s'entre-regardèrent.

Besnier ne s'était pas suicidé dans la Mayenne. Il ne s'était pas jeté de la berge où sa veste et sa casquette avaient été retrouvées.

Alors ?...

— Fugue ? Crime ? interrogeait-on.

Et le soir, le travail de la journée achevé, réunie aux terrasses des cafés, la population de la petite ville discutait âprement. Eugène Besnier atteignait par sa disparition mystérieuse à la popularité. Les thèses diverses s'affrontaient, parfois même avec violence. Les journaux locaux, politiquement adversaires, prenaient ce prétexte pour de nouvelles luttes.

Au commissariat, M. Rougier sortit des archives le dossier du « SUICIDE BESNIER ». Il relut les déclarations, décida de refaire l'enquête. Bien des surprises l'attendaient.

Des témoins, honorables d'ailleurs, avaient déclaré qu'étant en train de consommer dans un café, près de la gare, ils avaient entendu un cheminot déclarer avoir assisté au suicide de l'aveugle du Pont-Neuf. Or, il était impossible, de cet endroit, à cause du peu de lumière de l'aube, de la distance et de la courbe que fait la rivière, d'apercevoir le lieu où Besnier se serait jeté à l'eau.

On fit venir la femme Besnier. Celle-ci se mit à pleurer convulsivement et se confessa soudain :

— C'est moi et mon amant, Raymond Legendre, qui avons assassiné Eugène. Il y a trois ans mon mari avait souscrit une police d'assurance sur la vie de 10.000 francs. Je savais que, s'il venait à mourir, je toucherais l'argent.

« J'ai promis la moitié de la somme à Legendre s'il me débarrassait de lui. Mon amant lui avait donné rendez-vous dans la nuit du 30 au 31 mai. Il l'a assassiné à coups de couteau *à manche jaune* et a fait disparaître son cadavre dans la carrière du Bourny. »

Devant sa belle-mère et sa belle-sœur, Mme Coiffé, la malheureuse refit sa tragique confession.

Le Parquet descendit à la carrière du Bourny, lieu sinistre où, sous les ruines d'un ancien four à chaux qui dresse sa masse blanche, trouée d'yeux vides, dort un étang mystérieux dont la profondeur à certains endroits dépasse trente mètres. Il n'est guère possible de fouiller le fond de l'étang.

On alla chercher Raymond Legendre, à la ferme des Fourches, à Ruillé-Froidfonds, village perdu parmi les champs de blé et les vergers épais, à 25 kilomètres de Laval.

Legendre, homme calme, durci par la vie au grand air et par le dur labeur des champs, ne fit preuve d'aucune émotion à l'idée de comparaître devant le magistrat :

— Ce que raconte la femme de Besnier, déclara-t-il posément, est entièrement faux. Je n'ai pas revu Eugène depuis le mois d'avril. J'ai pris mon travail à la ferme des Fourches, le 1er mai, et jusqu'au 1er juillet je ne suis point sorti.

Le patron de Legendre vint appuyer les dires de son ouvrier agricole.

On confronta le garçon de ferme et son accusatrice. Prise d'une crise nerveuse, Mme Besnier déclara aussitôt :

— J'ai menti. Jamais Legendre n'a été mon amant et jamais il ne m'a aidée à assassiner mon mari. Je ne sais rien de la disparition de ce dernier. Depuis le début, je n'ai fait que mentir.

— Pourquoi avoir fait ainsi de faux aveux et accuser un innocent ? demanda sévèrement M. Rougier.

— Parce qu'ON m'a dit de le faire.

— Qui ON ?

La femme baisse la tête pour échapper au regard inquisiteur du policier et serre les lèvres.

— Qui, insiste de nouveau le commissaire, a pu vous conseiller d'agir ainsi ?

Silence. On ne pourra plus rien tirer de cette femme qui montre — peut-être est-ce une feinte habile — une faiblesse d'esprit qui déconcerte.

Raymond Legendre sort libre et regagne sa ferme sans s'être douté un seul instant du danger terrible qu'il a couru. Sans son alibi indiscutable, il eût été arrêté, et peut-être jugé sur les mensonges d'une femme.

On a interrogé également la petite Christiane Besnier.

Trois déclarations ont été enregistrées. Dans la première, la fillette affirme :

— Je ne sais rien, je dormais.

Ce qui est le plus vraisemblable, car les enfants de l'aveugle, habitués aux scènes bruyantes qui se déroulaient chaque soir dans la maison de la rue aux Biques, ne portaient plus attention au bruit et dormaient les poings fermés avec l'insouciance de leur jeune âge.

Puis la petite Besnier parla ensuite d'un homme *au couteau jaune*. On se souvint alors de celui qui, quelques mois plus tôt, avait déjà menacé l'aveugle.

Enfin, de nouveau interrogée, Christiane déclare :

— Papa m'a embrassée dans mon lit en me disant : « Ma petite Christiane, Adieu ! Tu ne me reverras plus. Je vais me noyer. Surtout, ne le dis pas à maman ! »

Pourquoi la fillette se décide-t-elle à faire enfin cet aveu ? N'y faut-il pas voir plutôt une leçon apprise ? A toutes les questions posées, l'enfant ne répond que par cette phrase qu'elle répète avec obstination.

Dans quel but et sous l'influence de qui Mme Besnier force-t-elle sa fille à faire ce récit qui semble inventé de toutes pièces ?

M. Rougier interroge sans relâche, essayant d'arracher à l'ombre du silence le secret de la mort de l'aveugle.

Deux jours après la disparition d'Eugène Besnier, le petit Henri Huneau, fils d'un dépositaire de journaux de Laval, faisant sa tournée du côté des Viviers, quartier de jardins ouvriers, de terrains vagues et de pâturages, aperçut un homme creusant une fosse à quelque distance du chemin. Dissimulé dans l'herbe, il apercevait un long sac qui semblait contenir un corps humain.

Lorsque l'enfant repassa quelques vingt minutes plus tard, l'homme et son mystérieux fardeau avaient disparu.

Immédiatement, les enquêteurs firent des fouilles à l'endroit indiqué. Dans un vieux journal, portant la date du 29 mai, on découvrit du linge de corps souillé de sang et déchiré, semblait-il, par le tranchant d'un couteau, marqué aux initiales B. M.; des talons de mandats expédiés, en 1905, par Besnier à un certain Gougeon.

— Quelle marque portait le linge de votre mari ? demanda à la femme de l'aveugle, sans lui parler de sa découverte, le commissaire de police.

— B. M. Besnier-Martin, répondit-elle.

Eugène Besnier avait bien été assassiné.

■ ■ ■

Mais qu'est devenu le corps du disparu ? Dans quelle tombe inconnue gît-il ? Quel abîme a recueilli son corps mutilé ? La carrière de Bourny aux eaux mystérieuses? La forêt de Concise, dont la barrière verte s'étend à l'horizon ? Le terrain vague des Viviers où pourrissent les détritus des usines et les ordures de la ville ?

Etienne HERVIER.

La femme Besnier (en bas) *accusa d'abord Legendre* (ci-dessous) *d'avoir tué son mari à coups de couteau.*

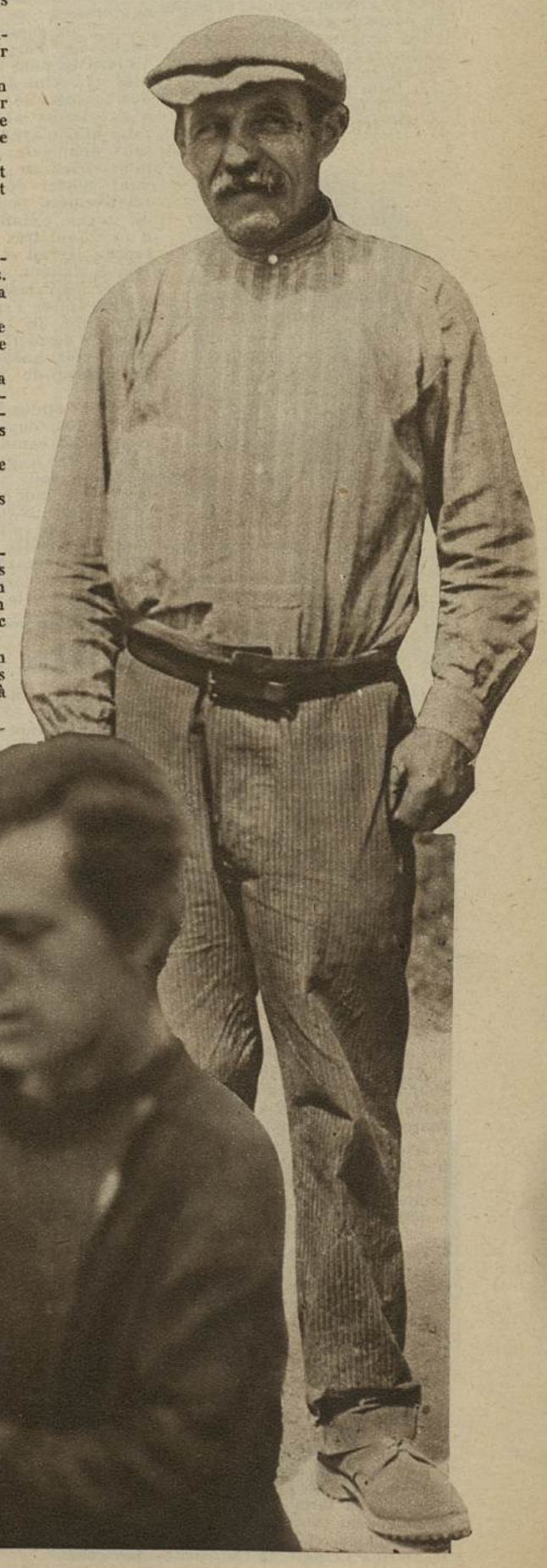

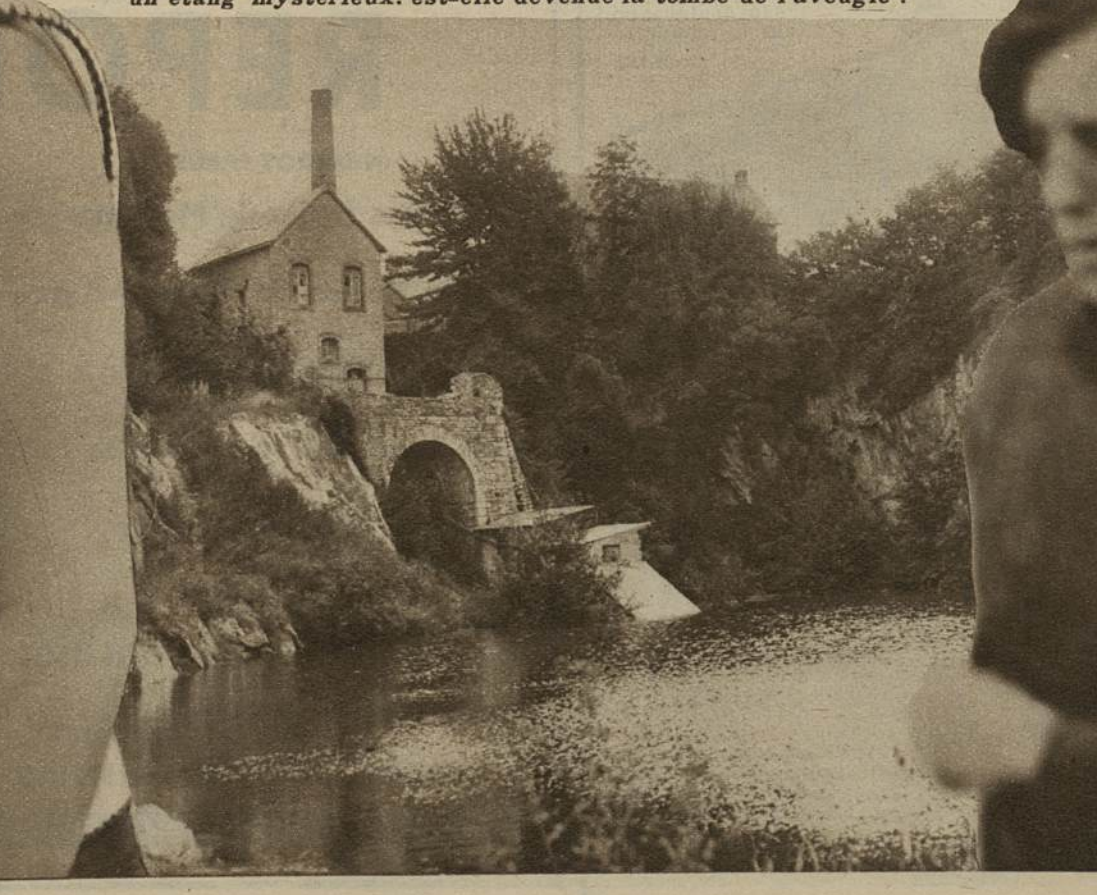

La carrière de Bourny où, sous les ruines d'un ancien four à chaux, dort un étang mystérieux. est-elle devenue la tombe de l'aveugle ?

FAITS DIVERS

Le faux gangster

Fût-ce pour aller d'abord en prison, le vagabond Kilicska (à droite) rêvait d'être envoyé à New-York

Prague (*de notre correspondant particulier*).

Je suis l'assassin du bébé Lindbergh.

L'homme qui prononça l'autre jour ces paroles à Vagujhey, en Tchéco-Slovaquie, était un homme hirsute, au visage énergique et décidé ; il semblait venir de loin, car il était visiblement épuisé et affamé. Il ne s'exprimait pas dans la langue du pays ; c'est pourquoi le brave maçon slovaque, auquel le vagabond fit cette révélation, lourde de sens, ne la comprit pas tout d'abord, mais le seul nom de Lindbergh lui fit penser qu'il s'agissait d'une affaire très importante. Il prit donc le bras de l'inconnu qu'il emmena au poste de gendarmerie de la ville. Arrivé au poste, l'homme s'affaissa ; par des gestes, il faisait comprendre qu'il avait très faim et très soif. Réconforté, il répéta, toujours dans sa langue incompréhensible :

Le gendarme Heiric reçut ces aveux stupéfiants.

— Je suis l'assassin du bébé Lindbergh !

Etait-ce un fou ? On l'interrogea cependant.

Il commença un long discours.

— Je n'ai pas de métier, murmura-t-il.

« Je suis marchand d'alcool et joueur de cartes (bootlegger and cardplayer). Je n'avais jamais exercé une profession, sinon celle d'acteur de cinéma, mais le plus souvent je subsistais en vagabondant en Amérique, ayant maille à partir avec la police, et devenant parfois locataire de la prison de Sing-Sing.

« Pendant un de mes vagabondages, je fis la connaissance de deux hommes ; ils m'emmenèrent dans un « poolroom » (salle de billard) où ils me présentèrent à d'autres hommes, leurs camarades. Ils étaient dix-sept en tout ; j'en connaissais sept par leur nom, tandis que les noms des dix autres ne me furent jamais révélés.

« Nous discutâmes longtemps la question : ce qu'il faudrait faire pour gagner de l'argent, beaucoup d'argent. Vers le 15 janvier, nous fûmes rassemblés par celui que nous considérions comme notre chef (le « gangleader ») ; il nous exposa que, n'ayant pas de capitaux pour faire le bootlegger, nous n'avions qu'un moyen pour gagner de l'argent avec relativement peu de risques : ce moyen, c'était l'enlèvement d'un enfant très riche, dont la rançon devrait atteindre le million de dollars.

« Je fus désigné pour exécuter le rapt de l'enfant. Et c'est ainsi que je fus amené, le 1er mars dernier, vers onze heures du soir, à Hopewell, devant la maison du colonel Lindbergh.

« Nous étions dix, venus par deux autos, tous armés, prêts à engager un combat avec la police. Quatre d'entre nous s'installèrent pour faire le guet, tandis que moi et deux de mes camarades cherchâmes une échelle. Nous en trouvâmes une derrière la villa ; nous l'escaladâmes et entrâmes dans la chambre où dormait l'enfant. L'un de nous le prit dans ses bras, puis, une fois que nous étions descendus, il me le remit.

« Nous montâmes en auto et démarrâmes en très grande vitesse. A peine roulions-nous quelques milles, que le leader fit arrêter la voiture.

« — Tue l'enfant ! me dit-il, en me donnant à la main une clef anglaise.

« — Je ne veux pas ! répondis-je.

« L'instant suivant, deux hommes braquèrent leurs revolvers sur moi.

« — Tu le tueras ou tu mourras ! me dit le leader.

« Je n'eus qu'à m'exécuter. Je frappai avec la clef anglaise deux coups sur la tempe droite du bébé que nous jetâmes ensuite hors de la voiture et couvrîmes de feuilles mortes.

« Tous, nous étions effrayés de notre crime et nous nous sauvâmes en grande hâte. Notre leader restait à New-York et ce fut lui qui se mit en contact avec le colonel, tandis que, nous autres, nous flanâmes quelques jours dans la ville, puis nous nous embarquâmes à Manhattan, à bord d'un bateau, à destination pour l'Europe... »

Tel fut le récit du faux gangster.

Déjà des télégrammes alertaient l'Amérique, Lindbergh... La mystification dura peu. On découvrit bientôt qu'il s'agissait d'un vagabond, nommé Kilicska, qui s'accusait d'un crime qu'il n'avait pas commis, afin d'être envoyé — fût-ce en prison — en Amérique, en Amérique où il avait jadis vécu et où il rêvait de pouvoir vivre de nouveau...

G. S.

Un émule de Rême

Dijon (*de notre correspondant particulier*).

Vendredi 15 juillet, à 15 heures, Paul Oddos, 21 ans, sans profession avouée — ni d'ailleurs avouable — était condamné par le tribunal correctionnel de Dijon à quatre années de prison, pour excitation de mineures à la débauche.

A 15 h. 30, il était conduit, avec d'autres condamnés, dans l'une des deux cours de la maison d'arrêt, en attendant son incarcération. Les détenus circulaient librement, sans menottes. Dans une cour voisine, des gendarmes attendaient.

A 15 h. 45, le surveillant-chef de la maison d'arrêt vint faire l'appel de ses « pensionnaires ». Oddos avait disparu...

Avec un esprit de décision qui rappelle celui de Rême, l'évadé de fabuleuse mémoire, Oddos avait aperçu, près d'une fenêtre entr'ouverte, un chéneau. Avec une agilité de singe, il grimpa, s'aggrippa aux aspérités de la pierre, effectua un rétablissement périlleux sur une corniche, monta sur un toit et s'enfuit...

Police, sûreté, gendarmerie, police mobile, pompiers furent alertés et, sous le regard intéressé des badauds, commença la chasse à l'homme. On fouilla les cheminées, les combles, les greniers ; sans résultat.

On encercla alors tout le pâté de maisons, jusqu'au moment où la faim ferait sortir le loup... du toit. Mais la soirée se passa, et, avec la nuit, se dissipa l'espoir de capturer l'évadé.

Cependant, on apprit, le dimanche matin 17 juillet, qu'un individu, rôdant le long de la voie de chemin de fer, et répondant à peu près au signalement d'Oddos, avait été aperçu près de la gare de Perrigny-lez-Dijon. Faut-il croire que le fugitif, après 36 heures passées sur les toits, réussit une fois encore à tromper la surveillance de la police et à mettre du champ entre ses poursuivants et lui ? Dans ce cas, on n'est sans doute pas près de le rejoindre.

M. B.

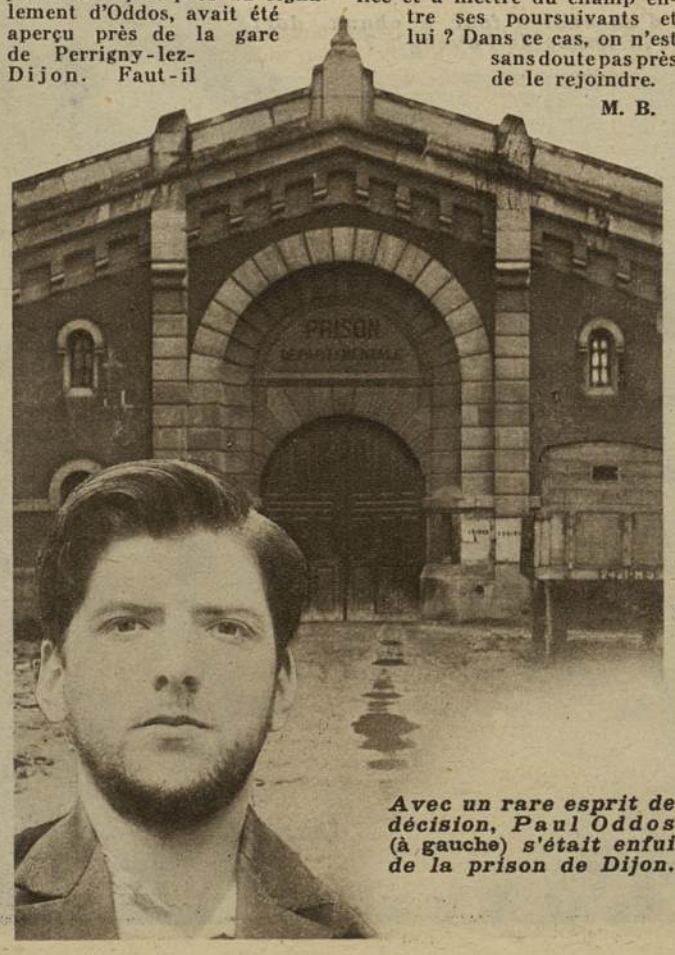

Avec un rare esprit de décision, Paul Oddos (à gauche) s'était enfui de la prison de Dijon.

Incroyable

40 MORCEAUX

et 1 appareil portatif valise

Fr. 475

payables

Fr. 39.»

par mois

8 JOURS A L'ESSAI - 1er versement 1 mois après la livraison

L'appareil portatif à aiguilles **Rêve-Idéal**, d'une sonorité parfaite, dimens. : 40×31×16 cm., est d'une présentation irréprochable, recouvert simili-cuir brun. Le moteur est absolument silencieux. Il est garanti 5 ans. L'appareil seul : fr. 275. » ; payables fr. 23. » par mois. Nous fournissons également une série de 40 morceaux à aiguilles choisis parmi ceux qui nous sont le plus demandés : fr. 200. », payables fr. 16. » par mois (fr. 24. » 1er vers.). Nous recommandons notre combinaison de 1 appareil et 20 disques au prix de fr. 475. », payables fr. 39. » par mois (fr. 46. » 1er versement).

Nous fournissons tous les appareils et disques « Pathé » et « Idéal ».

Demandez notre catalogue N° 46.

8 JOURS A L'ESSAI

BULLETIN DE COMMANDE D. 11

Je prie la **Maison GIRARD & BOITTE, S. A., 112, rue Réaumur, à Paris**, *de m'envoyer un* phonographe portatif Rêve-Idéal, à aiguilles, ainsi qu'une série de 20 disques (40 morceaux) (rayer ce qui ne convient pas), au prix de fr. ....., que je paierai fr. ..... par mois, pendant 12 mois, à votre compte de chèques postaux Paris 979.

Nom et prénoms .....

Profession ou qualité ..... *Domicile* .....

Département ..... *Gare* .....

Fait à ....., *le* 193

(Signature) :

Girard & Boitte

112, rue Réaumur, PARIS (2e)

PARIS A SES BAS-FONDS
NEW-YORK A SES GANGS
LONDRES A SON UNDERWORLD
BERLIN A SON UNTERWELT

GANGSTERS
RACKETEERS
TRAFIQUANTS
BOOTLEGGERS

VOUS CONNAITREZ TOUS LES SECRETS DE LEUR ORGANISATION EN LISANT CHAQUE SAMEDI

LE ROMAN-REPORTAGE

NUMÉROS PARUS :

No 1 Les Folles Nuits de Montmartre

No 2 Sur la Route de Buenos-Ayres

No 3 Dans les Boîtes de Berlin

No 4 Les Bas-Fonds de Londres

No 5 Dans les Bars de Toulon

VIENT DE PARAITRE :

No 6 Les Casitas Argentines

En vente chez tous les marchands de journaux

J. FERENCZI & FILS, ÉDITEURS

COUVERTURES PHOTOGRAPHIQUES PRISES SUR LE VIF

FORMAT DES HEBDOMADAIRES

0 fr. 50 centimes

TOUS LES SAMEDIS

Trois mois après avoir été élue princesse de beauté, Gisèle Lafage était devenue une des attractions les plus séduisantes de la plage de Nice, où elle apparaissait chaque jour en costume de bain.

PRIX DE BEAUTÉ

Nice (*de notre correspondant particulier*).

Le rideau se leva.

Devant deux mille personnes, le speaker en habit apparut dans un décor de parc anglais.

— Mesdames et Messieurs, annonça-t-il, nous avons pour mission, ce soir, d'élire sept beautés et de choisir parmi elles la princesse Riviera à qui sera attribué le *Mimosa d'Or*. Quinze jeunes filles qui ont été choisies par le jury au cours de diverses éliminatoires vont défiler devant vous. Elles sont un peu intimidées. Elles comptent que vous leur donnerez du courage.

On applaudit, et le défilé commença.

Sur la scène de ce Casino de Nice où, habituellement, Serpolette chante ses rondeaux, l'opérette faisait place à cette pantomime de la photogénie que M. de Waleffe affirmait grecque comme le nez des statues de Phidias.

Le spectacle conservait d'ailleurs quelque chose de presque familial. On savait que la plupart des candidates étaient vendeuses, mannequins, cousettes, que leurs jolies robes de soirée ne leur appartenaient pas, et que, la fête finie, elles retourneraient le lendemain à l'atelier ou au magasin.

Tout à coup, une rumeur flatteuse s'éleva.

Celle qui venait de s'avancer vers la rampe, dans une robe vaporeuse de mousseline blanche, et qui, d'un geste élégant, piquait à son corsage le bouquet de violettes qu'on lui offrait, avait la beauté du diable et les messieurs très mûrs avaient reçu un choc. Les femmes, les lèvres un peu pincées, le sourire de travers, murmuraient :

— Pas mal ! pas mal !...

On se penche. On chuchote :

— Qui est-ce ?

Les mieux renseignés apprirent aux autres qu'il s'agissait d'une jeune aristocrate, femme d'un officier de marine qui s'était présentée au concours de beauté par toquade, mais avait insisté pour que sa photographie ne parût point sur les journaux.

Elle avait un teint mat, une bouche sensuelle, d'admirables yeux de gitane et ses boucles anglaises d'un noir jais retombaient sur une épaule ferme. Une Mireille de conte provençal.

C'était Gisèle Lafage, une jeune Toulonnaise qui faisait sa rentrée sur la Riviera.

Elle avait 18 ans et sortait tout droit d'une maison de correction.

A 14 ans, les lumières chatoyantes du Carnaval de Nice avaient fait tourner sa tête d'oiseau. Elle s'était enfuie de la maison paternelle — une maison avec un toit rose et des volets verts — pour boire le champagne trop sucré de la Redoute que des Arlequins galants offrent aux Colombines étourdies.

Elle avait loué un costume qu'elle n'avait pas rendu et, ayant pris goût à la fête, on l'avait, tour à tour, retrouvée au bras de jeunes officiers de marine et dans un beuglant de Toulon où elle chantait la romance.

Le Tribunal pour enfants, afin de l'arracher à la prostitution, l'envoya dans une maison de redressement. C'est une façon comme une autre de noyer celles qui ont mis le pied dans l'eau.

Au Tournoi du Casino, Gisèle Lafage était devenue la marquise Gisèle de La Fage et, couronnée princesse de beauté, elle reçut un mimosa en vermeil.

Trois mois après — on était alors en mars 1929 — Gisèle Lafage était devenue une attraction de la plage de Nice. On la voyait en maillot de bain au milieu d'un cercle d'admirateurs.

Puis, un après-midi, une femme affolée courut au téléphone.

— Allô! Gisèle de La Fage s'est empoisonnée.

C'était vrai. Gisèle râlait dans une cabine de bain. Elle avait absorbé de la digitaline. Elle voulait mourir.

On l'interrogea.

— Chagrin d'amour ! dirent les uns.

— Elle voulait faire parler d'elle. On l'oubliait ; affirmèrent les autres.

Sort mélancolique des reines de beauté ! Pauvres marionnettes qui font trois petits tours... et puis s'en vont.

Mais Gisèle Lafage, qui avait eu le goût de la mort, avait aussi celui de l'aventure.

Sortie de l'hôpital, elle prit le train pour Paris.

Notre époque a offert, Dieu merci ! aux femmes qui veulent sortir du rang, des activités multiples. Autrefois, lorsqu'elles voulaient mener la vie à grandes guides, elles se faisaient, en général, courtisanes. Ce n'était pas si mal que ça. Elles avaient droit aux romans, au théâtre, aux poèmes qui en faisaient des héroïnes ou des Muses. Elles avaient une place de choix dans les scandales.

Aujourd'hui, il y a plusieurs chemins qui mènent à la première page des quotidiens et aux *Actualités Paramount* : l'aviation, les Lettres, le cinéma, le barreau, l'automobile, le journalisme.

Gisèle Lafage embrassa tout.

On la vit sur les champs d'aviation :

— Je suis poétesse et journaliste, expliquait-elle.

Chez les Gens de Lettres, elle se présenta comme aviatrice. Dans les salles de rédaction, elle se donna pour avocate et se fit appeler Chantal-Giraud. Au Palais, elle fit savoir qu'elle était chargée de la chronique judiciaire dans un journal du matin.

A la vérité, un confrère, séduit par son sourire, lui avait délivré une carte de rédactrice.

Elle signa des comptes-rendus d'expositions de peinture, de chiens, de poupées.

Elle était amusante, casse-cou, bonne fille. Elle était jolie, facile et plus d'un de ces jeunes « Maîtres » qu'elle appelait Jo-jo, Coco, Patafouf, l'emmena dîner au bois.

Un prince authentique devint son amant. Malheureusement, le prince alla s'asseoir sur les bancs de la Correctionnelle.

Ce fut encore le Carnaval qui la perdit.

Musiques, masques, vegliones, confetti, violons d'Italie, romances... Elle vint rejoindre les plaisirs de la Riviera en février dernier.

Mais elle avait changé de nom et de coiffure. Cette jolie « piquée » a l'âme de Fregoli.

Ce fut Me Chantal qui arriva au Palais de Justice de Nice, un matin, une serviette noire sous le bras. (Cette même serviette noire, bourrée de documents, cette fois, qui vient de disparaître mystérieusement après l'arrestation de la pseudo-avocate, et sur le contenu de laquelle les enquêteurs eussent aimés être fixés.)

Elle se présenta. Personne ne reconnut Gisèle Lafage, ex-princesse de beauté, qui s'était empoisonnée en maillot de bain.

Quelques-uns murmurèrent :

— J'ai déjà vu cette tête-là quelque part.

Mais il passe tellement de femmes à Nice, tellement de femmes peintres, écrivains, acrobates, qu'emporte le vent du jour, que le souvenir n'est plus qu'un prétexte de poète.

En robe, Me Chantal égaya la salle des pas-perdus. Ah ! il fallait la voir interpellant les uns, prenant le bras des autres, plongeant son regard brûlant dans des yeux qui chaviraient.

Tout de même, un jour, le bâtonnier la pria d'être plus réservée.

Le Petit Niçois publiait des articles signés : JEANNE CHANTAL.

— Jeanne Chantal, c'est moi, expliqua Gisèle Lafage.

Et le plus comique, c'est qu'elle réussit pendant quelques semaines à s'introduire dans le journal.

Elle a expliqué depuis que « ça l'amusait » de jouer des personnages qu'elle imaginait.

On la vit ainsi aux batailles de fleurs, à toutes les manifestations d'élégance.

L'hiver s'en mêlait. On ne peut pas toujours être en maillot sur la Riviera.

Gisèle Lafage acheta à *L'Ours Blanc* un manteau de castorette avec col de lièvre, qu'elle ne paya pas.

— Portez ça au compte de Me Chantal, avocate, dit-elle. Je passerai payer en avril.

Ce fut le poisson du 1er avril de Mlle Chantal, avocate à la Cour d'Appel. Elle reçut, à Saint-Mandé, où elle habite, la facture du fourreur niçois et la note de l'hôtel où Gisèle Lafage, repartie pour Paris, avait oublié sa valise.

Mlle Chantal porta plainte et le parquet de Nice a fait arrêter, à Paris, à son domicile, Gisèle Lafage, sous l'inculpation d'escroquerie, de port illégal de costume, usage de titres d'une profession réglementée.

Gisèle a paru très étonnée. Elle venait de faire une descente sensationnelle en parachute.

— Ce sont des blagues, a-t-elle répondu à M. Guillaume. On ne paie pas ses dettes quand on veut ! Je ne savais pas qu'il y avait une avocate qui s'appelait Chantal. Chantal, c'est le nom d'une vedette de cinéma !

Elle réfléchit un instant, puis elle ajouta :

— En effet ! Il eût été préférable que je me fisse passer pour une star. Ça m'aurait fait un peu de publicité pour mon scénario. Car j'ai écrit un scénario admirable, Monsieur : l'histoire de ma vie !

Une vie folle et dérisoire, en effet, entraînant de-ci, de-là, Gisèle au faîte du plaisir pour la laisser finalement retomber, sans bas de laine et sans bas tout court, nu-pieds dans des « bains de mer » troués, telle que, flanquée de deux inspecteurs comme gardes du corps, elle partit en taxi... pour le Dépôt.

Pierre ROCHER.

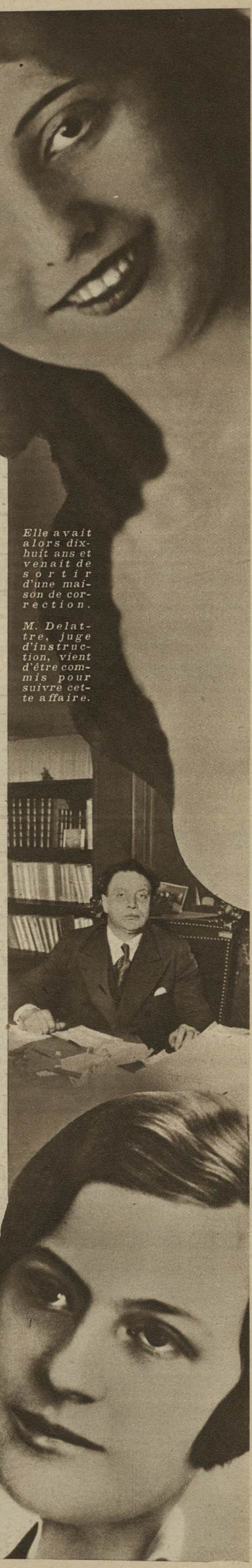

Elle avait alors dix-huit ans et venait de sortir d'une maison de correction.

M. Delattre, juge d'instruction, vient d'être commis pour suivre cette affaire.

La pseudo-avocate dérida pendant quelques mois le visage austère du Palais de Justice.

La véritable Me Chantal (à droite), du barreau de Paris, reçut, un jour, un détestable poisson d'avril.

LE DU BAGNE AVEC MARIUS LARIQUE

Bernard s'occupa des préparatifs et notamment de louer à des Boschs une pirogue capable de remonter le Tonnégrande jusqu'au camp des évadés.

Déjà, en prologue de la remarquable enquête sur le bagne que Marius Larique a réunie en volume, à la librairie Gallimard, sous ce titre : LES HOMMES PUNIS, *nous avions informé nos lecteurs que Larique serait obligé de taire ou de déguiser certains noms de personnes ou de lieux afin d'éviter à des forçats — déjà sévèrement punis — les rigueurs vengeresses d'une administration pénitentiaire, trop acharnée à ce que la lumière ne soit pas projetée sur sa gestion du bagne. C'était prudence que les faits n'ont que trop justifiée. Des hommes, libres ou libérés ou forçats, ont eu, depuis le départ de notre collaborateur, à subir les attaques violentes, injustifiées et* même parfois illégales, *du délégué de la pénitentiaire à*

Cayenne. Pour atteindre certains d'entre ces hommes et afin de pouvoir les rejeter de la capitale de la Guyane — la seule ville à peu près libre et où il soit à peu près possible de trouver du travail — le délégué de l'administration à Cayenne n'a pas hésité à monter de toutes pièces un complot communiste inexistant. C'est un scandale que Larique compte dénoncer. Mais, au seuil de cette nouvelle enquête sur les évadés du bagne, nous sommes tenus d'avertir nos lecteurs que Marius Larique, soucieux d'éviter par des indiscrétions, à des hommes coupables certes, mais qui expient durement, des châtiments nouveaux, déguisera des noms, des lieux. Ce sera sa seule licence avec la vérité.

I. — L'ORAGE SUR LE FLEUVE

Guyane française
(*de notre envoyé spécial*).

Le séjour n'était plus possible à Kourou. Aux attaques nocturnes des moustiques en bataillons pressés, s'étaient joints les hommes.

Pour la dixième fois, des gendarmes, des surveillants militaires réclamaient mes papiers, me suivaient, me traquaient de leurs importunes questions et de leurs revolvers, en bandoulière certes, mais qui pouvaient d'un petit geste tout simple, tout menu, devenir de bruyants et dangereux contradicteurs. Mon guide surtout, Francis Dumont, un libéré 4e 2e, réformé à 100 % durant la guerre, et qu'une peccadille avait, en 1922, envoyé pour cinq ans au bagne, mon guide craignait tout. La bonté de l'adjoint au maire de Kourou, celle aussi du secrétaire de la mairie, M. Saint-Ange, ne pouvaient plus me retenir ici. J'avais vu ce que je voulais voir: les chantiers meurtriers de Pariacabo, de Gourdonville ; le camp des Roches, les caféiers et les cacaoyères de Kourou. Mon plan était de pousser maintenant à l'intérieur de la brousse, du côté de Tonnégrande et de la Montagne de Plomb, pour arriver dans un de ces camps où des évadés du bagne vivent comme des sauvages, chassent les papillons et les bêtes fauves, cultivent le manioc et cherchent de l'or.

Dumont, trop faible et ne sachant pas conduire une pirogue, ne pouvait être le chef de cette expédition pénible et dangereuse. Mais c'était un négociateur habile et qui connaissait tout le monde. Il eut vite fait de trouver à Kourou le libéré 4e 2e qui devait être l'homme de la situation. Pour cinq cents francs, et à condition que « je fisse les vivres », Bernard — ainsi nommerai-je l'oiseau rare — se chargeait de nous mener vers l'un de ces camps dans la brousse. « Sans compter, ajoutait-il, que je vais retrouver là-bas des *poteaux* de l'île Royale et de Saint-Joseph. »

∴ ∴ ∴

Tous les détails furent réglés, une nuit, dans l'arrière-salle d'une des quatre boutiques de Kourou tenue par un Chinois qui me nourrissait depuis trois jours de pain séché, dur comme de la brique, et de morceaux noirs et douteux d'un buffle.

De son vivant, cet animal avait dû travailler comme cent forçats, pour atteindre ce degré de dureté qui défie les mâchoires et même les couteaux.

Au surplus, l'arrière-salle du Chinois était puante ; des remugles violents accablaient les narines ; il n'y avait pas de glace pour les punchs; ce que le tenancier appelait son champagne était inqualifiable ; Bernard avait une mine de bandit calabrais à faire peur, et il flottait autour de cela une atmosphère louche de contrebande, de recel, de crime qui faisait bien augurer de la suite. Hormis certains débits du village chinois de Saint-Laurent où suinte le meurtre, de toutes les planches noires et disjointes, je n'ai jamais rien vu d'aussi sinistre. Dumont m'avait bien choisi mon repaire et il avait eu la main heureuse pour le guide. Tout s'accordait parfaitement, se fondait harmonieusement et me faisait regretter avec force mon respect de la vie même d'une canaille et d'être sans armes.

Le tafia, au bout de longues années, avait patiné la voix de Bernard. L'intonation spéciale de Belleville, où il était né 50 ans plus tôt, après passage sur ses cordes vocales éraillées par l'alcool, m'arrivait aux oreilles comme un bruit de casseroles fêlées qui s'entre-choquent. Aussi, son argot n'ayant guère bougé depuis 30 ans qu'il était au bagne, je n'y « entravais » que peu de chose, mais j'avais l'intuition qu'il voulait me dissuader de m'enfoncer dans la forêt tropicale, où les dangers étaient grands et les souffrances pires. Je pensais qu'il voulait mettre ses services en relief et qu'il désirait un peu plus de 500 francs. J'offris une nouvelle bouteille de liquide.

Par malheur, j'allais bientôt m'apercevoir qu'il était plus soucieux de ma santé, de ma tranquillité que de son portefeuille...

∴ ∴ ∴

Car, un soir, tout se trouva prêt. Les boîtes de conserves, les litres de vin, le bocal d'allumettes et l'estagnon de pétrole se trouvèrent à l'arrière de la pirogue faite d'un tronc d'arbre et si étroite que le moindre mouvement risquait de faire tout chavirer. Deux noirs se tenaient à l'avant. C'est, en Guyane, le moteur des embarcations. Sans eux, le Maroni, la Mana, le Sinnamary, le Kourou, le Tonnégrande et tous les fleuves de Guyane défendraient mieux la brousse mystérieuse et les riches placers, faubourgs de Manao d'El Dorado, la ville du roi Doré qui prenait des bains d'or liquide, que les lianes sournoises, les savanes noyées, les sauvages Roucoyennes ou la captivante Maman di l'Eau, qui se cache dans les gouffres, ne le sauraient faire. Ce sont des Boschs ou Bonis. Ils ont un chef: le Grand Man, et une mission: faire passer les *sauts* aux pirogues.

A l'arrière de l'embarcation se dressait, pas très haut, — pour ne pas accrocher, en roulant sur le fleuve, les tunnels de branches ou de lianes sur lesquelles se balancent les singes verts et les serpents mouchetés — une toiture cintrée en feuilles de palmiers, ce qu'on appelle ici un *pomakari*. Cela sert à abriter des orages les mets précieux et, des rayons verticaux du soleil, la tête fragile du voyageur blanc.

Les forçats évadés savent tout faire : pagayer et diriger une pirogue; couper du bois de chauffage ou des bois précieux.

C'est à la crique Anguille, sur le Tonnégrande, que nous avions pris rendez-vous et que nous attendait Bernard. Maintenant, ce lieu de rassemblement, pour une expédition à caractère douteux, serait interdit : la crique Anguille est envahie par les déportés indochinois. Ils ne sont pas méchants, mais ils sont gardés par des fils de fer barbelés, des tirailleurs sénégalais et des surveillants militaires, et ceux-ci ne manqueraient pas de s'inquiéter de cette pirogue, de cet étranger, de ces deux forçats. Un peu avant six heures, dans ce court crépuscule qui ne dure pas plus de 10 minutes, en Guyane,

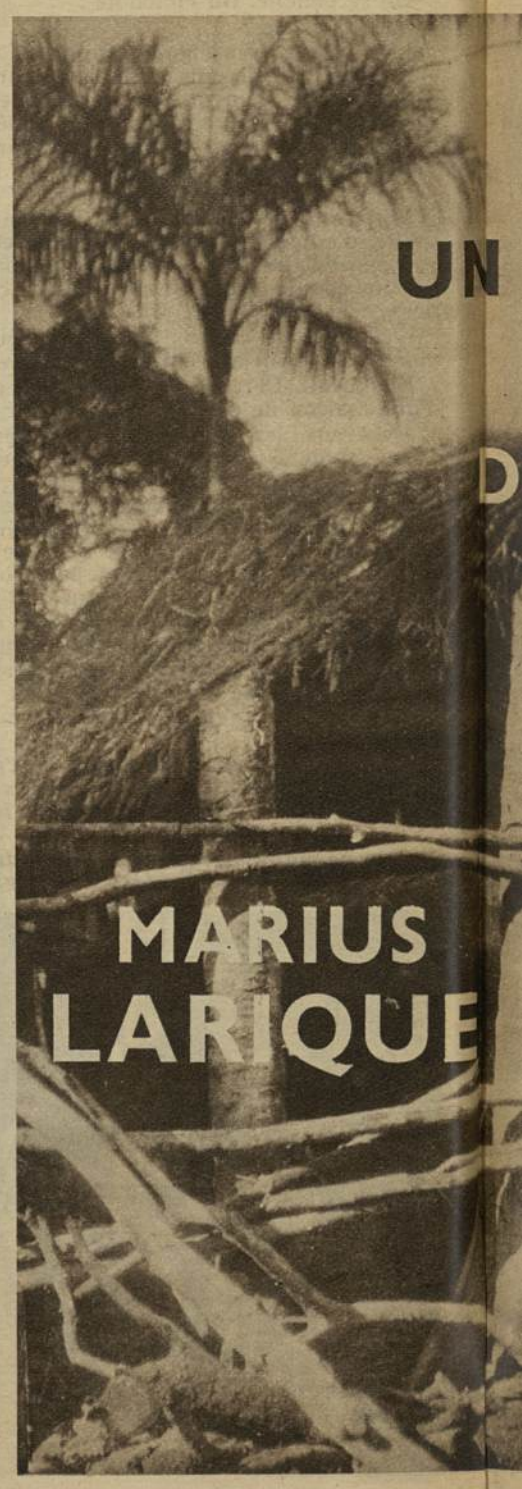

Il n'est pas rare, en Guyane, de voir, au bord d'une crique ou d'un fleuve, une hutte abandonnée par les Indiens — ce qu'on appelle un carbet — et où logent des évadés.

ÉVADÉS DE BAGNE

UN REPORTAGE

l'embarcation fut décollée de la vase des palétuviers, et les moteurs humains furent mis en marche. A l'arrière, Bernard, qui sait tout faire, tenait le gouvernail. La lutte était rude contre les assauts du fleuve, contre ses traîtrises. Des troncs d'arbres lancés contre la pirogue la briseraient si l'habileté des noirs Bonis et de ce forçat de Bernard n'y prenaient garde; la vase des palétuviers, plus sournoise encore, réclame encore plus d'attention. Il ne s'agit pas de se laisser prendre dans les milles bras des lianes du bord, car on n'en sortirait plus. C'est un peu plus héroïque qu'une promenade sur la Seine en bateau-mouche, mais c'est infiniment plus pittoresque.

Tandis que le pagayeur bosch, nègre musclé, beau et solide comme le bois d'ébène de sa pirogue, semble invoquer debout, tête nue, face au soleil ardent, le dieu du fleuve, tandis qu'il verse dans l'eau un peu de tafia précieux afin de conjurer l'esprit du mal, toute la forêt vierge s'éveille. C'est un concert étrange, inouï. Des loutres s'ébattent dans l'eau, avec d'effroyables clameurs; des perruches, des perroquets aux mille teintes mènent dans les hautes branches des arbres géants un assourdissant tapage. Les singes rouges les accompagnent infernalement; les singes verts crient; les rats-agoutis grincent; les serpents glissent en sifflant dans les arbres. Et quand l'oreille est enfin rompue à cette orchestration fantastique, elle distingue les sons purs des petits oiseaux multicolores et le long miaulement enfantin des chats-tigres, le rauque halètement du puma, les sourds grognements des porcs-patiras qui passent près de la rive en une bande affolée, tumultueuse.

Parfois, on croise une pirogue. Ce sont alors des cris, des appels stridents et des rires d'enfants, sonores comme des claques sur une chair dure. Elle est chargée de *maraudeurs* qui retournent à Cayenne vendre leur or et rattraper, en folles orgies, leur abstinence et leurs privations de deux, trois mois, loin de la côte, parmi les bêtes féroces et la nature sauvage. Ils ont, durant des semaines, fouillé les criques, dans l'eau et la boue jusqu'au ventre; ils se sont nourris de couac et de morue séchée. La fièvre a creusé leurs joues jaunes comme des coings; les moustiques ont dévoré leur peau ; des ulcères ont creusé leurs jambes; la nuit, les vampires, souvent, les ont éveillés. Ils les chassaient de leurs mains affaiblies et qu'ils ont retirées, gluantes de sang, de leur sang pompé par la bête immonde. Ils se sont unis pour garder nuit et jour, armés de fusils, la crique fabuleuse où l'or coulait. Il y avait de tout parmi eux: des noirs; des Hollandais venus de Paramaribo; des Anglais descendus de Démérava; des libérés faméliques; des forçats terribles. Ils ont, durant des semaines, mêlé leurs tragiques destinées. *Maraudeurs*, c'est le nom qu'on leur donne et qui répond bien mal à leur âme farouche, à leur cœur sans pitié. La maraude, chez nous, c'est un petit larcin que commet un pauvre diable de chemineau, quelque inoffensif crève-la-faim. En Guyane, la maraude c'est la grande aventure héroïque de l'or, en marge des placers régulièrement gérés; c'est le travail infernal, meurtrier, et c'est la défense de la vie; c'est le crime permanent ; c'est la mort, sans cesse rôdant autour de ces camps prodigieux.

Un formidable orage nous surprit et il nous fallut accoster. Par chance, un village d'Indiens était là, tout proche. Les habitants nous accueillirent avec bienveillance.

Un nègre évadé s'empara de mes bagages et les porta dans un carbet, sur le camp des évadés, où j'allais vivre pendant 3 jours.

La pirogue est déjà loin que j'entends encore les cris joyeux de ces hommes qui rentrent dans la vie et fuient les lieux vers lesquels nous allons, par curiosité professionnelle et non pour laver la terre, et non pour ramasser le métal précieux avec lequel on frappe les monnaies et dans lequel on cisèle les vaisselles des rois ou des milliardaires, les ornements d'autels pour les dieux et les objets d'art pour les raffinés.

Parfois aussi, la forêt vierge est déchirée d'un minuscule accroc; c'est un abatis au centre duquel apparaissent un, deux, trois carbets d'où sortent des femmes noires et des enfants nus qui nous font de grands signes avec leurs bras maigres et qui trépignent et crient. Puis, le soir tombe. Il faut y prendre garde. En Amérique équinoxiale, la nuit vient tout d'un coup, sans avertissement. Or, la nuit, sur le fleuve, c'est la mort. C'est la mort contre les bateaux d'arbres, c'est la mort contre les plages pestilentielles de vase, dans les lianes des palétuviers qui bordent le fleuve, sur les rives. Nous avons trouvé un carbet abandonné dans lequel j'ai tendu mon hamac et ma moustiquaire.

Bernard et Dumont ont allumé un feu pour que les fauves et les serpents n'approchent pas. Les deux noirs bonis se sont accroupis autour et les voilà qui dévorent le pain, mou comme une bouillie, les sardines, le cassoulet en conserves. Ils ne sont pas habitués à des mets aussi fins. Ils arrosent de tafia cette nourriture exquise. Le feu et l'alcool font luire leurs joues et leurs yeux.

Une partie de la nuit, ils vont chanter une mélopée triste et monotone qui exaspère Bernard.

— Si vous êtes réveillé avant nous, ne vous levez pas, ne bougez pas de votre hamac, m'a recommandé Bernard ; vous pourriez poser vos pieds sur des serpents ; ça n'est pas plaisant.

Je pense bien.

* * *

Cette seconde journée fut affreuse. Je ne parle pas des sauts que nous eûmes à franchir. Les Bonis alors firent merveille. A quelques brasses des roches autour desquelles les remous bouillonnants avaient saisi notre embarcation, ils abandonnèrent leurs pagaies. D'un même bond, ils sautèrent sur ces roches et, crispés sur la pierre, tendus en un effort immense, ils tiraient la pirogue, et peu à peu ils la décollaient de la pierre.

La chaleur était insupportable ; chaque coup de pagaie à présent soulevait des larves d'anophèles et les moustiques s'abattaient sur nous. Je les écrasais sur ma figure et je retirais mes mains pleines de sang; les chevilles me brûlaient intolérablement; je m'égratignais à coups d'ongles rageurs; allongé dans le fond de la pirogue, Dumont gémissait et me maudissait. Insensible à de si faibles maux, Bernard tenait toujours la barre, mais s'inquiétait de sentir venir l'orage, qui le faisait trembler de frémissements nerveux.

Vers 5 heures, l'orage éclata.

Les éclairs ne s'interrompaient pas et quand, un peu plus tard, ce fut la nuit noire, ils éclairaient le fleuve et les rives, autant que le soleil en plein midi. Le vent déracinait les arbres qui tombaient en un épouvantable fracas, entraînant et écrasant toutes les végétations à leurs pieds. Les bêtes de la forêt s'étaient tues ; du moins n'entendait-on plus leurs cris, dans ce bruit d'Apocalypse. Les branches brisées, les arbres foudroyés couvraient même le roulement du tonnerre. Il était grand temps d'aborder. Par chance, un abatis n'était pas loin. Il fallut une heure pour y parvenir, et en quel état ! Nous étions trempés et si les vivres n'avaient été, par une sage précaution de Bernard, placés dans des caisses fermées, nous aurions bien risqué de mourir de faim.

Une famille d'Indiens nous a recueillis. Les braves gens ! Quand l'orage eut cessé, ils voulurent bien nous conduire jusqu'à une agglomération d'une vingtaine de carbets dont nous ignorions tous l'existence : un petit village dans la forêt vierge.

(*A suivre.*) **Marius LARIQUE.**

Lire, la semaine prochaine :
CASINO... CASINO...

Notre collaborateur Marius Larique interroge un évadé sur le seuil de sa cabane.

Dans la brousse, les bêtes fauves, les savanes, les lianes sont autant d'obstacles.

PETITES CAUSES

La tentation

Berne (*de notre correspondant particulier*).

Oui, Jules Hauswirth, dit l'avocat général, vous avez noyé votre femme, Fanny Glaser, En vain vous chercherez à nier votre crime. Les preuves sont suffisamment précises pour que MM. les Jurés sachent ce qu'il leur reste à faire.

Mariés en janvier 1918, vous avez vécu en bonne intelligence avec votre épouse, jusqu'à ce que, dans le petit village du Jura bernois d'Aesch, où vous teniez un petit commerce de légumes, vînt s'installer une garde-malade du nom d'Alice Zimmer.

Celle-ci eut tôt fait de vous tourner la tête. Oubliant vos principes religieux, les années d'intimité que vous aviez vécues avec votre femme, vos luttes en commun pour parvenir à la richesse, vous avez fait de cette intrigante votre maîtresse.

Bien plus, vous l'avez installée dans votre foyer, vous l'avez imposée à votre épouse, qui a dû supporter, tous les jours, les résultats de cette immorale situation.

Et cela dura jusqu'au jour où les autorités de la commune, scandalisées de cet état de chose, décidèrent l'expulsion d'Alice Zimmer.

La garde-malade repassa la frontière. Mais vous, Hauswirth, vous alliez la rejoindre plusieurs fois par semaine. Elle vous pressait de quitter votre femme afin de venir vivre près d'elle.

C'est ainsi que naquit le tragique dessein qui devait coûter la vie de celle qui était votre légitime compagne. Sa mort seule pouvait vous libérer. Mais, toutefois, vous ne vouliez pas que cette mort fût sans profit pécuniaire pour vous. C'est pourquoi vous fîtes assurer la vie de Fanny Glaser, pour une somme de 15.000 francs.

Fanny accepta. En signant le contrat, elle venait de signer son arrêt de mort.

Dès lors, il ne restait plus qu'à attendre une occasion favorable pour exécuter votre sinistre dessein.

— Qu'attends-tu pour quitter ta femme ? vous dit un jour Alice Zimmer. Avec 15.000 francs nous achèterions un petit café et nous vivrions heureux tous deux.

15.000 francs, c'était le prix de la vie de Fanny Glaser.

Le 25 mars 1931, vous invitez votre femme à une partie de pêche le long de la Birse. La rivière est grossie par la fonte des neiges. Vous vous installez sur un rocher surplombant le cours d'eau, non loin du château d'Angerstein.

Que se passa-t-il alors ? Vous seul le savez. Vous refusez de parler, mais il nous est possible d'imaginer la scène.

Votre maîtresse vous presse de venir la retrouver. Il vous faut 15.000 francs pour tenir avec elle un débit de boisson. Il s'offre aujourd'hui une occasion de vous débarrasser de votre épouse. La tentation est trop forte; le lieu est désert, la rivière coule au bas du rocher. Il ne faut qu'un petit geste pour reprendre votre liberté.

Ce petit geste, vous le faites !...

■ ■ ■

Il a fallu dix jours pour juger Jules Hauswirth. Il fut condamné à 20 ans de réclusion et à 8.200 francs d'indemnité. Le meurtrier a regagné le pénitencier de Thörberg.

Et là-bas, de l'autre côté de la frontière, Alice Zimmer, inconsciente de la part qu'elle a dans ce drame, pleure son amant perdu et son petit café sur le bord de la route.

J. V.

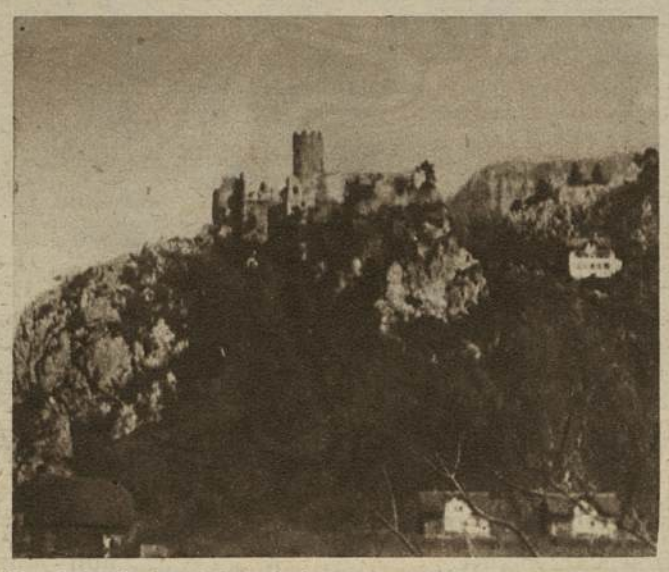

Non loin de là s'élevait le château d'Angerstein.

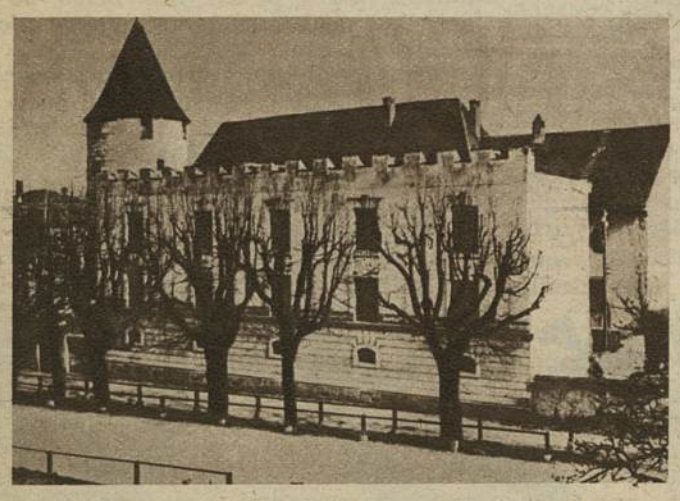

C'est là qu'Hauswirth est reclus pour vingt ans.

Amoureux jusqu'au crime

Genève (*de notre correspondant particulier*).

La Cour d'assises de Genève vient d'acquitter un avocat italien des plus connus, Me Gomez da Silva qui, tout récemment, tua sa femme dans des circonstances dramatiques.

Me Gomez da Silva, homme d'une haute culture, et d'une probité exemplaire, épousa, en revenant de la guerre, où il s'était brillamment comporté, une jeune fille issue d'une des familles aristocratiques de Padoue, la *signorina* Erminia Angeli.

Leur union ne fut pas heureuse. Me Gomez da Silva découvrit, après plusieurs mois de mariage, qu'il était le jouet de la femme qu'il idolâtrait. L'affaire fit si bien scandale que le jeune et brillant avocat dut quitter Padoue pour Vicence, puis l'Italie pour la Suisse. Il partit avec sa femme à qui il avait pardonné. Son indulgence ne lui servit de rien. Son malheur le poursuivit jusqu'à Genève, où il avait été nommé primat-docent à l'Université.

Une lettre anonyme, reçue au moment où une anémie cérébrale consécutive à ses chagrins le minait, le bouleversa au point qu'il en arriva, au cours d'une discussion violente, à tuer sa jeune femme à coups de revolver.

Me Gomez da Silva était défendu par Me Lachenal, ancien bâtonnier, qui prononça une plaidoirie pathétique. L'accusé s'évanouit lorsqu'il apprit qu'il bénéficiait d'un verdict de pardon.

Me Gomez da Silva, courbé sous le chagrin et le regret, est allé retrouver ses trois petits enfants...

J. V.

Me Lachenal prononça une plaidoirie pathétique.

Les obsèques de la victime, Mme Gomez da Silva.

OBJECTIF ANASTIGMAT **HERMAGIS**
une des meilleures Marques connues

Chacun sait que la valeur d'un appareil photographique est en raison directe de la qualité de son objectif et que le meilleur de tous est sans contredit l'objectif Anastigmat.

Nos appareils sont munis chacun d'un Objectif ANASTIGMAT supérieur de la célèbre marque HERMAGIS qui fouille les ombres et donne aux plus petits détails un relief et une netteté sans égal.

CHOISISSEZ parmi ces deux appareils celui que vous préférez. Nous vous garantissons que vous n'éprouverez jamais aucune déception dans vos prises de vues: portraits, paysages, panoramas, qui seront d'inoubliables souvenirs.

Une notice donnant explicitement toutes les indications pour réussir infailliblement par tous les temps, tous clichés, est livrée avec l'appareil.

FOLDING 6 ½ x 9

Appareil pratique pour les amateurs les plus exigeants, permettant l'emploi de pellicules et possédant une optique extra-lumineuse. Il répond à tout ce qu'on demande grâce à son objectif Anastigmat F 6,3 Hermagis « Magir ». Corps métallique, beau gainage cuir, soufflet peau, arrêt automatique à l'infini. Viseur clair tournant et viseur iconomètre. Chargement des pellicules perfectionné, 2 écrous de pied, obturateur faisant la pose, la 1/2 pose et l'instantané du 25e au 100e de seconde. Un dispositif spécial pour l'emploi de la PLAQUE PHOTO est livré avec un léger supplément de 25 francs.

Payable **25 francs par mois**

375 FRS.

FOLDING 9x12
à plaques et à films

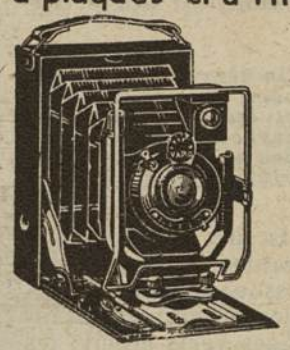

Pour Cartes postales, Portraits, Paysages, etc. Permettant l'emploi soit de *plaques*, soit de *pellicules* en blocs-films au gré de l'opérateur. Gainage et fabrication soignés, soufflet peau, chariot à pinces, porte objectif en U, mise au point par crémaillère avec échelle graduée pour les distances, grand viseur clair tournant, 2 écrous de pied, objectif Anastigmat F 6,3 Hermagis, glace dépolie avec capuchon, obturateur permettant la pose, la 1/2 pose et l'instantané du 25e au 100e de seconde avec propulseur métallique. Livré avec 3 châssis.

Payable **30 francs par mois**

395 FRS.

L'Appareil choisi est livrable immédiatement aux conditions ci-dessous :

BULLETIN DE COMMANDE

Veuillez m'adresser l'*Appareil Folding* au prix de..... frs que je paierai par traites mensuelles de.... .. fr., la 1re à la réception de l'envoi et les suivantes de même somme jusqu'à complet paiement. Au comptant 10 0/0 d'escompte. Les frais d'expédition sont à ma charge et je paierai 1 fr. par quittance pour frais d'encaissement.

Signature :

ndiquer le prix de l'appareil et la mensualité
Découper ce Bulletin et l'envoyer à

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Ville ..... Dépt.....

Demandez le catalogue gratuit

L'ECONOMIE PRATIQUE S.A.
15. RUE D'ENGHIEN. PARIS. XE

9 frs BONNE MONTRE h. lumin., ver. et mouv. incas. av. sa jol. chaîne gar. 6 a..... 9 frs
chron. a. magnét. 14 frs
brac. h. cad. lum..... 14 frs
bracelet dame plaqué or ou argent..... 25 frs

Envoi contre rembours. Echange permis.
Fabr. EU KOMLOR, Morteau, près Besançon.

36 LAMES
RECA DE LUXE
POUR BARBE DURE ET ÉPIDERME SENSIBLE
FRANCO DOMICILE CONTRE REMBOURSEMENT DE **15 fr.**
S. BENZI. 114 AVENUE GAMBETTA. PARIS (20e)

J'AI MAIGRI
sans aucun danger en 6 jours de 3 kg sans rien avaler. En reconnaissance je donne gratuitement simple recette à faire soi-même en secret. Maigrir à volonté de la partie désirée, ou entièrement pour être mince, distinguée et mieux vous porter. Ecrire : C.M. STELLA GOLDEN, 47, bd la Chapelle, Paris (joind. 1 timb.) rép. disc.

AMATEURS
de bon réglisse, achetez un
PETIT PAIN DE TORTOSA
véritable Suc de Réglisse d'Espagne
RÉGLISSERIE DAUPHINOISE, à VALENCE (Drôme)

ACHETEZ TOUT A CREDIT A "L'INTERMEDIAIRE"
Maison fondée en 1894 ne vendant que des premières marques sans majoration.
Catalogue franco — 17, Rue Monsigny, 17 — PARIS

PRIME AUX LECTEURS

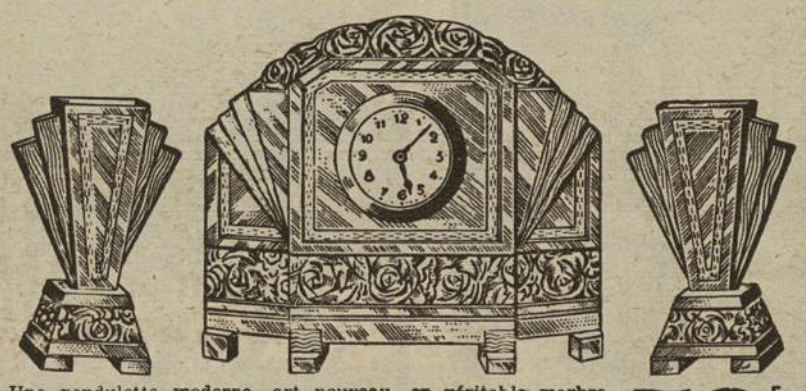

Une pendulette moderne, art nouveau, en véritable marbre reconstitué, chef-d'œuvre de l horlogerie française, mouvement garanti 3 ans, est cédée à titre de prime aux lecteurs de ce journal au prix exceptionnel de ..... **59 Fr.**

Il n'est accordé qu'une seule prime par lecteur avec interdiction d'utiliser cette prime pour en faire du commerce

AUCUN PAIEMENT D'AVANCE

Tout n'est payable qu'à la réception et après complète satisfaction
Découpez ce bon et adressez-le aujourd'hui même avec votre commande à
LA PROPAGANDE (Service des Primes), 51, rue du Rocher - Paris (8e)

434

LES TRICARDS

Si un reclassé est envoyé dans un groupe d'exclus, tout est à recommencer.

V. — Remèdes [1]

Il me faut maintenant conclure.

On pense bien que je ne crois pas avoir épuisé, au cours de cette enquête, la question si délicate et si complexe de l'interdiction de séjour.

J'ai cité des cas qui m'ont paru typiques. J'aurais pu en fournir bien d'autres et sans doute certains, plus dignes d'intérêt peut-être, m'auraient quand même échappé. Certaines détresses morales se cachènt et ne désirent pas être divulguées. D'autres se résignent et, bon gré mal gré, supportent leur sort. Je crois pourtant en avoir assez dit pour montrer combien la peine accessoire de l'interdiction, qui frappe certains condamnés à leur libération, est contraire, dans la majorité des cas, au relèvement, au reclassement du libéré, et, pour cela même, combien il est urgent de chercher des remèdes à pareille situation.

Certes, le problème n'est pas simple. J'ai évoqué, dès le début de mon enquête, les vicissitudes par lesquelles a passé cette institution. Concilier la sécurité de la société avec la nécessité de cacher à tous la situation du libéré, tel est le dilemme ardu auquel, depuis longtemps, s'est attaqué le législateur et auquel il n'a pu, de l'aveu même des commentateurs du Code Pénal, trouver une solution satisfaisante.

Car, si la solution finalement adoptée — l'interdiction administrative de certains séjours — n'était pas, à l'origine, de toutes la plus mauvaise, on ne peut nier que son application est devenue néfaste ou illusoire.

Néfaste pour un grand nombre de libérés qu'elle exile loin des villes, loin des centres où ils pourraient trouver du travail, qu'elle groupe dans certaines contrées autorisées, et qu'elle désigne ainsi à la méfiance ou au refus des employeurs, sans compter la surveillance plus ou moins déguisée de la police.

Illusoire pour la société, car la rupture de ban, l'infraction n'est toujours constatée et réprimée que lorsque le libéré commet un nouveau délit et se fait prendre.

Que devient, dans ces conditions, l'esprit de la loi : garantir, au moyen de mesures préventives, l'ordre public contre les « dangereux » ?

On veut les éloigner des grandes villes plus favorables aux coups de main, on veut « purger » les centres de leur présence indésirable et corruptrice. Bien. Mais qui les empêche de tourner la loi ?

On m'a cité le cas de tricards non repentis, d'authentiques professionnels de la cambriole, pour qui, certes, la mesure d'interdiction est justifiée, mais qui viennent faire leurs coups, à Paris et en banlieue, entre deux trains et qui résident, le reste du temps, dans une ville autorisée.

A côté de ceux - là, des tricards qui se soumettent strictement à l'interdiction, et qui ont en eux un sincère désir de réhabilitation, errent de ville en ville à la recherche d'un improbable gagne-pain, alors qu'ils pourraient exercer leur métier dans une grande ville.

C'est le cas, par exemple, d'un interdit de séjour que j'ai rencontré au cours de mes déplacements et qui, plombier de son métier, marié, père d'un enfant, beau-frère d'un entrepreneur de couverture à Paris a dû se réfugier à Boulogne-sur-Mer, où il s'est embarqué comme navigateur à bord d'un chalutier.

Il paraît donc, déjà, pour le moins paradoxal, que, quel que soit le métier du condamné libéré, la même liste de villes interdites lui soit imposée. Un marin aura bien du mal, en effet, à trouver un emploi si on lui interdit les ports, comme l'employé d'un cirque ou d'un manège forain ne pourra suivre l'établissement dans ses voyages, sans courir le risque de se faire arrêter hors des zones autorisées.

On connaît le cas célèbre de cette marinière frappée d'interdiction de séjour et qui, se trouvant en infraction chaque fois que sa péniche « mouillait » dans les eaux d'une région interdite, voit ainsi s'allonger indéfiniment le nombre d'années de son interdiction.

Il y a donc là déjà une pénible injustice.

On me répondra que certains libérés, interdits de séjour, se soucient bien peu de chercher du travail, qu'en tout cas tous n'ont pas un métier spécialisé, et que les tricards se trouvent en somme dans la situation de tous les libérés de prison.

Ce n'est pas une raison pour ne pas donner à tous la même chance de se reclasser par le travail.

⁞⁞ ⁞⁞ ⁞⁞

Ce n'est pas sans dessein que j'ai, dans mon dernier article, donné un aperçu de la magnifique organisation pénitentiaire par laquelle la Belgique récupère chaque année de 75 à 78 % de ses délinquants.

Il n'est pas douteux que les deux problèmes sont liés. Moins il y aura de récidivistes, moins la question de l'interdiction de séjour — et, par ricochet, celle de la relégation — aura à se poser. Plus le système pénitentiaire sera intelligemment conçu, plus le nombre des récidivistes diminuera.

Or, comment ne pas éprouver une indicible mélancolie en comparant ce qui est connu de notre système pénitentiaire (colonies, prisons centrales, bagne) avec les réformes, les réalisations si hardies, si humaines et si efficaces des autres pays — l'Allemagne, la Hollande, les Pays Scandinaves, la Suisse, l'Espagne même, la Belgique enfin, terre d'expérience des idées modernes de défense sociale, et vers laquelle les juristes du monde entier ont maintenant les yeux tournés.

Ce n'est pas diminuer la parfaite courtoisie des magistrats, des psychiâtres, des fonctionnaires belges qui m'ont reçu que d'évoquer ici leur tristesse devant la décrépitude de nos prisons et de nos bagnes.

Un jeune Français, condamné à cinq ans de réclusion en Belgique, est libéré au bout de trois ans de la prison-école, complètement rééduqué, remis à neuf, prêt à être reclassé. Il retourne en France, promettant de donner de ses nouvelles au directeur de la prison. Il écrit en effet, et c'est pour annoncer qu'on vient de l'envoyer en Afrique, au dépôt des exclus de l'Armée. Tout sera sans doute à recommencer, à sa libération !

Il est devenu.

hélas ! un lieu commun de dire que rien, en France, ne'st prévu pour le reclassement des libérés et que les plus défavorisés, parmi eux, sont les tricards qui, pendant des années, traîneront derrière eux, comme un boulet, le poids d'une faute souvent déjà chèrement payée.

Pas plus en France qu'ailleurs, ce ne sont les êtres sains d'esprit et de corps que l'on trouve sur les bancs des tribunaux et dans les cellules des prisons centrales. Il y a donc une injustice à châtier les uns et les autres indistinctement, à donner aux uns et aux autres la même impression de déchéance sans appel, en appliquant à tous une mesure qui devrait être appropriée au cas de chacun.

En ce qui concerne l'interdiction de séjour, obstacle à tant de relèvements, je sais bien que la Sûreté Générale fait preuve parfois de bienveillance et admet, théoriquement, l'octroi d'autorisations de séjour dans les lieux interdits.

Mais, en pratique, ces autorisations sont rares. Et trop souvent, on l'a vu, ces autorisations sont accordées aux individus susceptibles de rendre des services à la Police, ce qui est très légitime du point de vue de celle-ci, mais ce qui ne convient pas à tous les interdits.

Quels remèdes proposer à une telle situation ?

En Italie, on s'est préoccupé de ce grave problème. Et, depuis le 1er juillet 1931, on a admis qu'il appartenait aux juges de restreindre ou d'allonger la liste des lieux interdits, selon le cas de l'individu.

En France, la question reste posée. Je ne veux pas dire pour cela que personne ne s'en préoccupe.

J'ai consulté là-dessus d'éminents avocats, de hauts magistrats.

L'un d'eux, premier conseiller à la Cour de Cassation, m'a dit :

— Malgré son caractère négatif, l'interdiction de séjour, telle qu'elle est actuellement appliquée, offre de trop graves inconvénients pour qu'elle n'appelle pas d'urgentes réformes. Certains ont proposé, dans les congrès, sa suppression pure et simple.

« Sans aller jusqu'au désarmement complet, peut-être pourrait-on commencer par des palliatifs. D'abord limiter cette mesure à un petit nombre de villes, que le juge mentionnerait dans le dispositif de sa sentence, et en connaissance du cas de l'individu, condamné. Puis confier l'exécution de cette mesure aux sociétés de patronage agréées par l'Etat, et qui serviraient ainsi d'intermédiaire entre la police officielle et le libéré. Enfin, autoriser par la loi les tribunaux à accorder dans certains cas un sursis à l'exécution de la peine.

« Il ne s'agit donc pas là d'expériences tout à fait nouvelles sur les effets desquelles l'Administration pourrait être perplexe, mais d'appliquer aux interdits de séjour les mesures relatives à la libération conditionnelle. »

Je transmets ces réflexions au législateur et à l'Administration.

Puissent-elles ne pas rester sans effet.

C'est la conclusion de cette enquête.

Marcel MONTARRON

(1) Voir « DÉTECTIVE » depuis le n° 191.

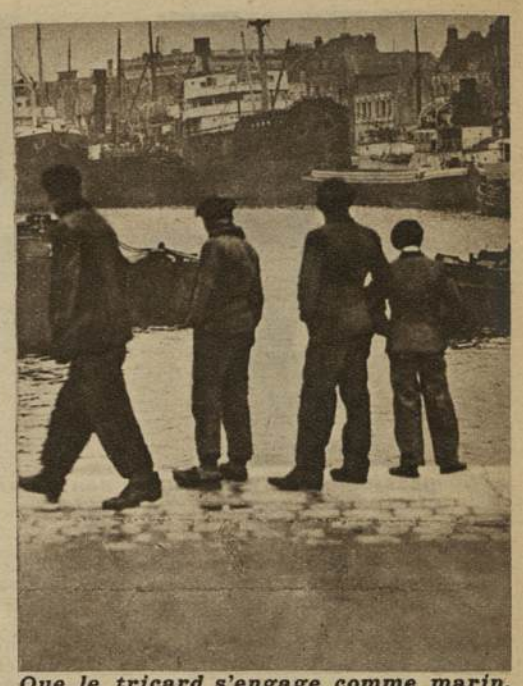

Que le tricard s'engage comme marin, son métier l'amène de Dunkerque (ci-dessus) à Boulogne (ci-dessous) où l'interdiction le poursuit sans cesse.

Les prisons belges nous offrent l'exemple de leur installation et de leur méthode.

A peine sorti de nos geôles, le « libéré », se demande vers où diriger ses pas.

Le président Dreyfus quitte son domicile pour se rendre aux Assises.

Il est des procès qui n'ont d'intérêt et, dirions-nous volontiers, de sens que par leur résultat ; on attend la sentence ; elle est prononcée, l'affaire est close.

Sans paradoxe, on pourrait soutenir que, dans le procès de Gorguloff, le verdict est indifférent. Pour beaucoup, pour la majorité, le débat judiciaire, avec tout ce qu'il comporte de formes, de solennités, de procédure, était inutile : les uns eussent voulu un jugement sur l'heure, quelque chose d'aussi brutal, d'aussi exceptionnel, d'aussi inattendu que le crime lui-même, une vengeance immédiate répondant à l'affront ; les autres se sont émus de ce qu'ils considèrent comme la mise en marche d'un organisme solennel, n'atteignant pas son but, parce qu'il ne pouvait l'atteindre, parce que l'homme, livré aux forces de la justice, n'est pas de ceux à qui l'on puisse demander compte de leurs actes : ainsi, ce procès apparaîtra plus tard comme unique en son genre, fournissant au philosophe, au médecin, au juriste, à l'historien, ample matière à controverses et le débat, aujourd'hui terminé, ne sera jamais clos.

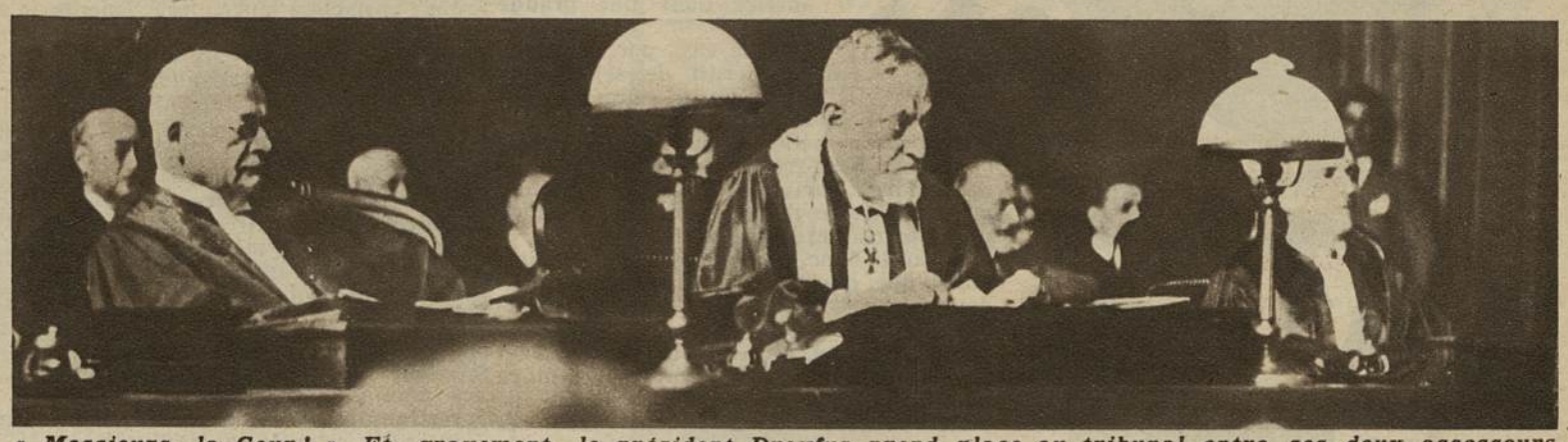

« Messieurs, la Cour ! ». Et, gravement, le président Dreyfus prend place au tribunal entre ses deux assesseurs.

NICOLAS GORGULOFF

La police fait circuler la foule qui s'était massée place Dauphine.

M. Claude Farrère, blessé lors de l'attentat, arrive au Palais de Justice.

Après s'être retirée en province, Mme Gorguloff dut venir témoigner.

■ ■ ■

On a comparé les personnalités de Ravaillac, « le basochien d'Angoulême, hanté des voix moroses qui le désignaient comme l'exécuteur des arrêts infaillibles de Dieu », de Santo-Jeronimo Caserio, « séminariste manqué, primaire nourri dans la haine de la société par de longues songeries sur la misère humaine », et de Gorguloff, l'ancien cosaque de Lubinskaïa, devenu « toubib-avorteur » et client de tripots, avant d'obéir aux « appels du diable » qui lui commandaient de frapper un grand coup pour sauver « la Sainte Russie » et le monde, par-dessus le marché. Mais on est moins fixé sur l'assassin du Président de la République que sur le meurtrier d'Henri IV.

Son passé, quoique proche de nous, contient encore des parties d'ombre : on ne s'est pas fait faute, cependant, de fouiller dans cette existence tumultueuse et incertaine; à la veille de l'audience, après une instruction menée avec une particulière rapidité pour nos habitudes françaises, le dossier étant déjà classé avec soin par Me André Cambréal, chef du greffe criminel de la Cour, est parvenu un rapport de 400 pages, une enquête à laquelle ont collaboré les polices d'Europe, que l'on a jeté sur la table des pièces à conviction et qui, sans le rendre plus clair, n'a fait qu'alourdir le dossier.

■ ■ ■

Les mains posées l'une sur l'autre, soutenant le menton, le regard direct mais qui ne semble pas discerner l'objet sur lequel il se porte, Nicolas Gorguloff lit au dedans de lui-même: il « voit en son âme » et, s'il considère le monde extérieur, ce n'est qu'une apparence. Ses mains, pattes énormes au jour du crime — peut-être gonflées par le « cabriolet » — ont repris leur aspect naturel. Elles sont fines, trahissent une origine racée. Comme Gorguloff est russe, il n'est pas mauvais que la réalité ou la légende fassent apparaître un grand-duc : on dit, on chuchote plutôt, que l'assassin de M. Doumer est le fils d'un grand-duc et, pour donner à sa naissance un peu de ce mystère que toute histoire slave comporte, on raconte qu'il serait né des amours de ce prince inconnu et d'une religieuse.

N'importe ! Il fut là, face aux douze citoyens qui constituent, choisis par le sort, le jury parisien, et qui, dans la Chambre du Conseil de la Cour d'assises, avant les débats, ont tressailli d'une secrète fierté, lorsque, de l'urne secouée par la main ferme du premier président, est sorti leur nom, désormais associé à un événement qui restera inscrit dans les annales.

■ ■ ■

A l'avance, on avait publié le programme des mesures draconiennes qui garderaient la salle des assises contre la ruée populaire. Consignes décuplées, le Palais en simili-état de siège ; pour les privilégiés, professionnels astreints à suivre le procès, un système tout particulier de cartes remises au compte-gouttes avec cachet, super-cachets, signatures de contrôle et apostilles supplémentaires ; toutes ces précautions, tout ce barrage n'empêchèrent pas la foule curieuse de s'accrocher au stupide espoir d'assister à l'audience.

A défaut du président, demeuré inaccessible et inflexible, on se rabattit sur l'avocat : Me Henri Géraud reçut dans son cabinet, l'autre jour, la visite d'une dame qu'il n'avait pas revue depuis douze ans et qui, sous le prétexte fallacieux d'une consultation juridique, essaya d'obtenir le petit carton rose, objet de ses convoitises. Inutile de dire qu'elle fut évincée.

■ ■ ■

— Votre tâche — avaient répété depuis un mois cent interlocuteurs à Me Henri Géraud — est vraiment difficile...

Et, du mouvement qui lui est familier, caressant sa longue barbe, parsemée de fils d'argent, le défenseur de Gorguloff détend son visage grave ; il sourit un instant.

— Mes adversaires seront écrasés par le poids de leur collet d'hermine ; je n'aurai à porter que ma robe de serge noire...

Question vestimentaire à part, le fardeau imposé à Me Henri Géraud n'était pas mince. Il l'a subi avec la sérénité que donnent le talent et la force d'une grande conscience. Le choix du bâtonnier, lorsqu'il désigna celui d'entre les 2.000 avocats qu'il commettait à la défense de Gorguloff, ne pouvait être meilleur.

Me Henri Géraud est une figure familière aux habitués du Palais; on l'a comparé à un missionnaire et la comparaison frappe par sa justesse. Du prêtre, il a la foi en son sacerdoce, car l'exercice de sa profession n'est pas pour lui un moyen de faire fortune, ni de rechercher les décorations ou les honneurs ; l'estime de ses pairs a fait de lui, il y a douze ans, un membre du Conseil de l'Ordre; il est rentré dans le rang, aujourd'hui. Au demeurant, ses convictions religieuses l'ont détourné d'un scepticisme qui, trop souvent, transparaît en l'avocat. Il croit en la qualité de la cause qu'il doit défendre, il s'anime et, dans la conviction qu'il s'efforce de faire partager aux jurés, il y a une telle sincérité que le résultat inespéré couronne le plus souvent son effort. Un grand talent, un beau caractère.

Il y a un an, entre MM. Donat-Guigue (à gauche) et Dreyfus (à droite), le Président Doumer sortait du Palais.

Dans un tel caractère, il y a place aussi pour une générosité particulièrement charmante : lui qui n'a plus rien à attendre d'une carrière qui ne lui donna pas toutes les satisfactions qu'il méritait, il a voulu associer à cette grande cause un de ses jeunes confrères qui pourrait trouver l'occasion d'affirmer son talent. Signe d'une délicatesse de cœur qui complète le portrait de l'homme : au banc de la défense, à côté de Me Henri Géraud avait pris place Me Marcel Roger, hier premier secrétaire de la Conférence.

■ ■ ■

S'il a pour la magistrature une déférence dont celle-ci le paie de retour, s'il considère que le rôle de l'avocat ne consiste pas à créer à tout instant des incidents propres surtout à amuser la galerie et à desservir le client, Me Henri Géraud s'est laissé aller toutefois dans les journées qui précédèrent les débats à d'amères confidences.

Il pense — se substituant à son client — qu'on a voulu l' « étrangler », qu'on lui a refusé ce qu'on n'aurait pas refusé dans toute autre affaire, qu'on s'est déclaré satisfait d'une expertise mentale qui lui apparaît comme pleine d'erreurs, sans vouloir l'étayer par un nouvel examen.

— Hypocrisie que ce procès !... dit ou insinue le défenseur. Qu'on supprime du code pénal le fameux article 64 : « *Il n'y a ni crime, ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister.* » Ce serait plus loyal et plus logique. Qu'on rétablisse le crime de lèse-majesté, qu'on ne dérange pas jurés, magistrats, experts, policiers et même journalistes, qu'on exécute sans délai celui qui a attenté à la vie du chef de l'Etat.

Conception qui se défend et qui a, du moins, le mérite de la netteté, si elle ne tient pas compte des progrès de l'esprit scientifique et de la recherche de la responsabilité humaine.

■ ■ ■

Maintenant condamné, Nicolas Gorguloff est resté indifférent à cette querelle durant tout le temps du procès. Il avait rédigé son douzième testament, annulant tous les précédents ; il avait eu soin d'en envoyer une copie au procureur général Donat-Guigue et une à ses défenseur Il demandait à vivre jusqu'à la naissance de son fils, que sa femme porte dans son sein, en attendant une très prochaine délivrance... Après, il expiera d'un cœur léger... Il a déjà réglé les détails de la cérémonie funèbre, sans se soucier des convenances de l'exécuteur des hautes-œuvres... Il a pensé à tout et même au superflu... Des musiciens l'accompagneront jusqu'à l'échafaud, à l'heure de minuit : ils joueront « l'hymne national du parti vert » — son parti et son hymne, dont il a composé le livret et la musique.

Et, en bon patriote, il mourra, affirme-t-il dans la forme grandiloquente qui est sa manière, « comme sont morts, pendant la guerre, dix millions d'hommes... »

Jean MORIÈRES.

De gauche à droite : *le procureur général Donat-Guigue ; le greffier lisant l'acte d'accusation; Gorguloff, dans le box des accusés, et, devant lui, Me Henri Géraud.*

C'est à « Reynolda », la somptueuse propriété du roi des cigarettes, dans la North Carolina, que Zacharie Smith et sa ravissante jeune femme avaient coutume d'inviter leurs amis à des « parties » où l'alcool coulait à flots.

L'ORGIE TRAGIQUE

New-York
(*de notre correspondant particulier*).

La crise qui a désaxé la vie en Amérique et jeté sur le pavé des millions de sans-travail semble avoir porté au paroxysme les extravagances et les vices des rois et fils de roi de l'industrie et de la banque.

Une véritable folie collective paraît animer les favorisés du sort et elle les entraîne aux pires excès. C'est ainsi que l'on ne compte plus les descendants de milliardaires, jeunes gens et jeunes femmes, qui, saoulés d'alcools et de stupéfiants, traînent une existence à demi-consciente dans les speak-easies et les clubs de nuit de New-York.

Puis, lorsqu'arrive le week-end, ils partent en bande vers les villas de Long-Island ou vers quelque discret bungalow de campagne, largement approvisionnés en alcool par le bootlegger attitré..

Troquant le smoking et la robe du soir contre le maillot de bain et le pyjama, les couples demi-nus se réfugient dans l'orgie. D'étranges baignades au clair de lune alternent avec de copieuses libations et des danses effrénées... jusqu'au moment où l'instinct brutalement déchaîné les pousse à la démence : un revolver claque, un homme s'écroule, sans qu'on ait eu le temps de se rendre compte d'où le coup est parti, et, lorsque la police alertée accourt, personne ne se souvient plus de rien. Meurtre ou suicide ? Qui saurait le dire ? C'est en vain que les détectives cherchent à reconstituer les circonstances du drame, et le juge d'instruction lui-même est obligé de déclarer qu'il n'y a pas de coupable.

■ ■ ■

C'est au cours d'une de ces orgies à la mode que le jeune Zacharie Smith Reynolds, fils du roi du tabac, a trouvé la mort dans des conditions mystérieuses.

Héritier de son père, le célèbre fabricant des cigarettes « Camel », Reynolds ne devait toucher les vingt millions de dollars qui lui avaient été légués qu'à l'âge de vingt-huit ans. Mais il vivait néanmoins largement et follement, les usuriers ayant accepté d'hypothéquer sa fortune future.

Jeune homme, Zacharie Smith Reynolds avait déjà fait beaucoup parler de lui. Dès le collège et l'Université, il s'était montré d'humeur fantasque et excentrique. A dix-huit ans, il épousa une jeune fille aussi riche que lui, Miss Ann Cannon, fille du magnat des serviettes-éponge. Le mariage eut lieu à deux heures du matin, en présence de trois témoins. La jeune Mrs Reynolds donna le jour à une fille, mais l'union ne fut point heureuse.

L'année suivante, Zacharie Smith conduisait sa femme et sa fillette à bord d'un avion qu'il pilotait lui-même vers Reno, dans l'Etat de Nevada, ville où, à condition d'être riche, on peut exiger des juges le dénouement rapide d'un divorce.

Mais l'amour le tenaillait encore. Il s'éprit de Libby Holman, une chanteuse surnommée « La Torche » et qui est la plus célèbre de Broadway. Tout d'abord, elle se moque de lui, si bien qu'il alla se consoler en Europe et prit part, en compagnie de Jean Assolant, au raid Vienne-Hong-Kong. De Hong-Kong, Zacharie Smith se rendit à Hawaï. Libby Holman, l'irrésistible chanteuse de « blues », l'y attendait. Elle avait changé d'humeur.

Ils se marièrent secrètement, et ce n'est que quelques mois plus tard que New-York apprit cette union sensationnelle.

■ ■ ■

C'est à « Reynolda », la somptueuse propriété du roi des cigarettes dans la North Carolina, que Zacharie Smith et sa ravissante jeune femme avaient l'habitude de réunir leurs amis. Dans cette région de Winston-Salem, habitée par les princes du tabac, la famille des Reynolds était considérée comme une dynastie régnante. Le jeune homme y affichait largement son luxe et ses fantaisies. Mais des bruits étranges couraient sur son compte. On disait qu'il avait été victime de chantages, qu'on l'avait menacé de mort... Dans sa villa de Long Island, où il s'était rendu récemment, une balle, partie on ne sait d'où, avait effleuré sa chemise, sans le blesser... Il craignait sans cesse d'être enlevé... Et les journaux de Winston-Salem publiaient de mystérieuses menaces...

Malgré cette atmosphère de crainte et de mystère, les habitants de « Reynolda » fêtèrent gaîment, le 4 juillet, la Fête Nationale. Le week-end promettait d'être des plus réussis.

Plusieurs vedettes de New-York : la gracieuse Janet Read, la belle Blanche Yurka, l'impresario Walter Batchelor, l'aviateur Hills et Ab Walker, l'ami intime de Zacharie Smith, avaient pris le train pour North Carolina.

Une cargaison imposante de caisses de champagne avait été débarquée la veille.

Le programme était chargé : danses et chants, feu d'artifice et, sur la rive embrasée par des feux de Bengale, un ballet exécuté par les invités...

La fête dura trois jours, et, pendant trois jours, le champagne coula...

Le 7 juillet, au petit matin, une troupe de jeunes gens et de jeunes femmes en pyjama, l'air égaré, vinrent frapper à l'hôpital de Winston-Salem...

Dans une auto, un corps ensanglanté, la tête trouée d'une balle, gisait : Zacharie Reynolds.

Il mourut quelques heures plus tard, sans avoir dit une seule parole, tandis que sa femme Libby sanglotait dans son luxueux boudoir, en proie à une violente crise d'hystérie.

Ranimée par les soins d'une demi-douzaine d'infirmières et de plusieurs médecins, elle répondit au juge d'instruction par des paroles confuses, entrecoupées de plaintes qui évoquaient étrangement l'accent pathétique et rauque de ses chansons :

— Je ne sais rien... Je ne me souviens de rien... pendant quarante-huit heures j'étais plongée dans un état de demi-somnolence et j'ignore ce que mes invités ont fait, ce que j'ai fait moi-même... je n'ai aucun souvenir de ce qui s'est passé pendant ces trois jours... un instant seulement j'ai retrouvé ma lucidité... c'était la nuit, mon mari était étendu près de moi... il tenait un revolver à la main... il a tiré... une fois de plus, je perdis conscience...

L'examen des lieux et la découverte de nombreuses bouteilles de champagne sur la pelouse permirent d'établir que Zacharie Smith avait succombé au cours d'une orgie et donnèrent l'explication de l'état dans lequel se trouvait la célèbre chanteuse.

Ses invités n'en savent pas plus long qu'elle, sauf peut-être l'ami de Zacharie Smith, Ab Walker, qui découvrit le malheureux râlant auprès de sa femme inconsciente.

L'enquête, qui avait d'abord conclu à un suicide, fut reprise vingt-quatre heures plus tard.

Une nurse de l'hôpital déclara que, tandis que Zacharie Smith agonisait, sa femme et son meilleur ami, Ab Walker, étaient assis par terre non loin de son lit, étroitement enlacés... Les bras et les jambes de la chanteuse étaient découverts...

D'autres affirmaient qu'elle ne se rendait compte de rien et qu'elle fut ramenée chez elle dans une sorte de coma, pendant que son mari luttait contre la mort.

Quant aux détails de la nuit tragique, il fut impossible de les reconstituer. Ce soir-là, le souper avait été particulièrement arrosé d'alcool; on avait dansé et chanté tard dans la nuit, et les invités, qui ne s'étaient pas couchés depuis trois jours, s'étaient endormis d'un sommeil de plomb.

Peu à peu des faits troublants surgirent : un armurier qui connaissait Zacharie Smith de longue date affirma que le jeune homme était *gaucher* et qu'il n'aurait pu s'infliger la blessure à la *tempe droite* qui a causé sa mort... Des taches de sang furent découvertes dans la salle de bain et sur une serviette. L'hypothèse d'un meurtre s'imposait de plus en plus et fut bientôt définitivement adoptée. Mais la police se perd en conjectures sur l'identité de l'assassin.

Libby Holman, la femme de la victime, semble hors de cause, puisque, selon le testament du roi des cigarettes, père de Zacharie Smith, la fortune revient, non pas à la jeune femme, mais à l'enfant né du premier lit.

Ab Walker, l'ami d'enfance du jeune millionnaire, a été minutieusement questionné par la police. C'est ainsi qu'elle apprit que les deux jeunes gens avaient fait une mystérieuse randonnée la nuit qui avait précédé le crime !

Quittant brusquement ses invités, Zacharie Smith, accompagné d'Ab Walker, avait gagné la ville en auto et était allé s'enfermer dans une chambre d'hôtel...

La nuit du meurtre, une seconde expédition avait été projetée par les deux amis.

Ab Walker, prêt à partir, attendait sur le perron, lorsqu'il perçut soudain la fatale détonation...

Après un interrogatoire aussi long qu'infructueux, Ab Walker a été relâché. Libby Holman a été également autorisée à quitter Reynolda. Elle est allée rejoindre sa sœur à Cincinnati, et on apprend qu'elle va bientôt être mère.

La police paraît maintenant avoir renoncé à trouver le coupable.

Et déjà la bande, revenue à New-York, organise de nouvelles « parties » forcenées, de celles où, parfois, celle qui n'est pas invitée, la mort, entre et fait chavirer un destin.

Roy PINKER.

Earle Mac Michaël, substitut, et le shériff Scott (à droite), qui firent l'enquête.

On découvrit Libby Holman, hébétée, non loin du cadavre de Reynolds, tandis que la pelouse et les tables de la villa étaient encombrées de seaux de champagne.

VINGT ANS DE BAGNE

Assis à son bureau de « Détective », notre rédacteur en chef Marius Larique, qui avait signalé, dans son enquête sur le bagne, le cas pitoyable de Martin, s'entretient avec celui qu'il a largement contribué à faire rapatrier.

Je connais des destins cruels et injustes. Je ne connais pas de cas où un sort aveugle se soit acharné plus férocement sur un homme.

Marius Martin est né il y a quarante-huit ans, à Nîmes, d'une famille de cultivateurs. Il entre à douze ans à l'Ecole des enfants de troupe, à l'annexe de St-Hippolyte-du-Fort et à dix-huit ans il s'engage.

Enrôlé au 1er spahis, il part pour l'Afrique. Il fait colonne, il se bat à Gardega, à El-Golea; à Fort Mac Mahon il est blessé. C'est à l'époque un beau garçon brun, rablé, vif, aux yeux de feu.

Un soir, comme il rentre au quartier, à El-Golea, des cris de femme retentissent. Dans une ruelle, deux Arabes viennent d'attaquer une jeune Française qui revenait chez elle. Martin saute dans la bagarre, assomme les bicots à coups de fourreau de sabre et reconduit la jeune fille chez ses parents. On l'y remercie, on le convie à revenir. Bientôt il est un familier de la maison. Les parents de la jeune fille sont de gros exportateurs. Elle s'éprend du beau spahi qui l'a sauvée.

Mais un autre soupirant fréquente la maison. C'est le capitaine de Bollincourt de Boisfleury, le chef même de l'escadron de Martin. L'officier ne trouve pas de son goût cette rivalité. Il le fait sentir durement à Martin, il le brime chaque fois qu'il en a l'occasion.

Nous sommes en 1906. Cette aventure commence comme un roman de Claretie. Hélas ! cela ne finira pas par un mariage aux grandes orgues. Martin sent qu'il ne pourra bientôt plus supporter les vexations du capitaine. Il demande à partir en colonne, à changer d'escadron. On le lui refuse.

Un jour, sur le champ de manœuvre de Djelba, le capitaine s'approche de lui. Ils sont tous deux à cheval. Martin s'entend une fois de plus injustement punir. Il perd son sang-froid, et, à toute volée, droit sur ses étriers, cingle d'un coup de cravache la figure de l'officier.

A cette époque, on ne plaisantait pas avec le sacrilège militaire. Le 8 janvier 1907, le conseil de guerre d'Alger condamnait Marius Martin à mort.

Le 23 février, le conseil de guerre de Marseille cassait ce premier jugement et envoyait le spahi au bagne, pour vingt ans.

Cayenne, les Iles du Salut. Martin, résigné, est un forçat modèle. Le 8 août 1907 il travaille sur le quai. L'enfant du surveillant Barthélemy tombe dans l'eau infestée de requins. Martin plonge, rattrape l'enfant, nage vers le quai. Un requin le suit, le presse. De la rive, les surveillants tirent à coups de carabine sur le squale pour protéger les malheureux.

Martin arrive enfin au bord, tend l'enfant sauvé. Au moment où il va se hisser lui-même, le requin lui happe une jambe, le blesse cruellement.

Tant de constance dans la résignation et le dévouement ont leur fruit. En 1916, après neuf ans de bagne, on le libère.

Jeté sans un sou sur la terre de Guyane, Marius Martin a essayé en vain, pendant quinze ans, de réunir les quelques deux mille francs qu'il faut pour revenir dans l'entrepont de Cayenne à St-Nazaire.

Il travaille. Un jour, comme, seul dans la forêt, il coupe des arbres, un tronc de bois de rose lui écrase la jambe. La même jambe qu'un coup de pied de cheval avait une fois brisée, qu'une balle marocaine avait blessée, que le requin avait mordue.

Martin reste seul dans la brousse, trois jours, pansant sa jambe broyée avec des tampons de terre glaise. A la fin on le recueille. A l'hôpital, on l'ampute.

C'est à cette époque que je l'avais vu, à Cayenne, pauvre, désespéré, mais digne et silencieux.

Ce sort trop cruel, que j'avais rapporté dans mon enquête sur le bagne, émut un industriel marseillais, M. Joubert. M. Joubert et *Détective* firent revenir Martin.

Le voilà devant moi, avec sa jambe de bois, son visage brûlé par le soleil et la fièvre, ses yeux calmes. Je lui dis :

— M. Joubert va vous prendre dans son industrie, à Marseille. Vous êtes sauvé. Avez-vous encore des parents ?

Et, sans qu'aucun muscle de sa face tressaille, en homme qui a trop souffert, qui n'a plus de larmes, il répond :

— Ma mère est morte en 1911. Ma sœur, religieuse dans la Marne, est torturée par les Allemands, mutilée. Mon frère perd à la guerre ses deux yeux et ses deux bras. Au mois d'avril 1920, la femme de ce frère mutilé est écrasée par un train, devant son mari. Mon père meurt le 20 juin; ma sœur la religieuse s'éteint une semaine après lui. Mon frère, seul désormais dans sa nuit, se suicide en se jetant par une fenêtre, deux jours après.

Voilà l'histoire de Marius Martin.

M. I.

Après sa libération, en 1916, Martin fut rejeté, et laissé sans un sou, sur la terre brûlante de la Guyane.

RÉSULTATS DE NOTRE GRAND CONCOURS

QUESTION PRINCIPALE

1

La majorité des réponses a désigné :

LA RÉCLUSION PERPÉTUELLE EN CELLULE

QUESTIONS SUBSIDIAIRES

2

La liste-type s'est établie ainsi :

I. — LA RÉCLUSION PERPÉTUELLE EN CELLULE
II. — LA GUILLOTINE
III. — LES TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ
IV. — LA CHAISE ÉLECTRIQUE
V. — LES BALLES
VI. — LE GARROT
VII. — LA CORDE

3

La différence entre le nombre des réponses désignant le châtiment venant en premier sur la liste-type (majorité) et le nombre des réponses désignant le châtiment venant en second sur la liste-type a été de :

2.362

LISTE DES GAGNANTS

Premier prix : 15.000 francs en espèces. — M. Arthur JOURDAIN, 8, rue Eugène-Guillaume, MONTBARD (Côte-d'Or).

2e prix : Un meuble T. S. F. Radio Sfar N° 26. — Mme Veuve JOURET, 30, rue Victor-Hugo, MONTATAIRE (Oise).

3e prix : Une salle à manger ou chambre à coucher. — M. Sauveur LICARI, 14, boulevard d'Alsace, CASABLANCA (Maroc).

4e prix : Une montre dame platine et brillant. — M. Frédéric MAURY, Compagnie du Midi, 12, rue Maubec, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

5e prix : Un chronomètre or homme. — M. Paul CORNET, 26, rue de Libourne, BORDEAUX-BASTIDE (Gironde).

Du 6e au 10e prix : Un coffret d'argenterie. — M. Jean TANGHE, 79, rue de Lannoy, ROUBAIX (Nord); M. Antonin BARNEROT, 30, rue de Lyon, TARARE (Rhône) ; Mme Andrée CAZENAVE, 21, rue des Augustins, MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) ; Mme Madeleine DELANDE, 16, rue de la République, SAINT-PIERRE-D'OLERON (Charente-Inférieure) ; M. Marcel LEON, Quartier des Comtes, Cité Vieille-Montagne, PORT-DE-BOUC (Bouches-du-Rhône).

Du 11e au 15e prix : Une mallette garnie. — M. René DUPONT, 20, rue Mozart, PETIT-IVRY (Seine) ; M. René BARCELERE, coiffeur, rue Champ-Lacombe, BIARRITZ (Basses-Pyrénées) ; M. Joseph MAURET, 30, rue Jules-Michelet, BEGLES (Gironde) ; M. B. BERTRAND, propriétaire, FONTENILLES, par SAINT-LYS (Haute-Garonne) ; M. Maurice SIMON, 25, rue Jules-Ferry, CHANTRAINE, par EPINAL (Vosges).

Du 16e au 20e prix : Un phonographe portatif. — Mlle Emilienne ZENOBEL, 9, avenue des Gobelins, PARIS (5e) ; M. Marius BRECHET, traverse de l'Harmonie, ESTAQUE GARE, MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) ; M. Jean BOISNARD, boulanger, cours de la République, MIRAMBEAU (Charente-Inférieure); M. Marius CURTOUD, au Parapet, MONTMELIAN (Savoie) ; Mlle CUINAT, 4, rue Martineau-des-Chesnez, AUXERRE (Yonne).

Du 21e au 30e prix : Un bracelet-montre dame or. — M. Louis PHILIPPE, 70, Grande-Rue, SAINTE-CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin) ; M. Antoine CALIRI, électricien, 5, rue de Lachenal, MARCIGNY (Saône-et-Loire) ; M. Emile ORMAECHEA, 25, avenue de Paris, VINCENNES (Seine) ; M. G. MANSART, 37, rue Victor-Picard, LENS (Pas-de-Calais) ; Mlle Arlette MAYNADIER, 18, rue de Belzunce, PARIS (10e); M. Jean MASSIERA, 19, boulevard de la Madeleine, NICE (Alpes-Maritimes) ; M. Louis PEYRON, 13, rue Rouget-de-l'Isle, NIMES (Gard) ; M. Eugène GEOFFROY, 9, rue de la République, MONTATAIRE (Oise) ; M, Maurice BAZILE, rue des Magasins, YVETOT (Seine-Inférieure) ; Mme Eugénie LE GARS, 30, avenue de l'Eperonnière, NANTES (Loire-Inférieure).

Du 31e au 40e prix : Un régulateur moderne. — Mme Denise MAYNADIER, 18, rue de Belzunce, PARIS (10e) ; Mme Eugène ROBERT, 8, rue Eugène-Guillaume, MONTBARD (Côte-d'Or) ; M. Emilien SEVE, 5, rue Childebert, NIMES (Gard) ; M. Marcel MICHEL, 5, rue Clovis, NIMES (Gard) ; M. Léon JACQUELARD, 14, place Didier, ARLON (Belgique) ; M. Claude BELOT, 31, rue du Champ-de-Mars, NANCY (Meurthe-et-Moselle) ; M. Walter HAURY, 23, rue de la République, ARRAS (Pas-de-Calais) ; M. Yves LE BOUHEC, 34, rue Monseigneur-Turinaz, NANCY (Meurthe-et-Moselle) ; M. Paul ROCHETTE, 60, rue Dulong, PARIS ; M. Jean LE GARS, 30, avenue de l'Eperonnière, NANTES (Loire-Inférieure).

Du 41e au 50e prix : Un porte-habit. — Mlle Christiane MAYNADIER, 18, rue de Belzunce, PARIS (10e) ; M. Jules MAYNADIER, 18, rue de Belzunce, PARIS (10e) ; M. Arthur ROUDIL, 61, rue de Lyon, THIERS (Puy-de-Dôme); M. Marcel RICHAUD, boucherie, rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes) ; M. Alain LE GARS, 30, avenue de l'Eperonnière, NANTES (Loire-Inférieure) ; M. René DOQUET, 10, rue Thibault-des-Murs, CHALONS-SUR-MARNE (Marne) ; M. Léon WIARD, 1, rue Carpentier, AMIENS (Somme) ; Mme Marcelle MAYNADIER, 18, rue de Belzunce, PARIS (10e) ; M. Pierre GIRE, 30, route d'Avignon, NIMES (Gard) ; Mme Raymonde GIRE, 3, rue Lavastre, NIMES (Gard).

Du 51e au 60e prix : Un sac à main dame. — M. Paul BOUDREURE, 240, Grande-Rue, ROUBAIX (Nord) ; M. Ferdinand LE GARS, 30, avenue de l'Eperonnière, NANTES (Loire-Inférieure) ; Mlle Lucie LAUZERAL, 15, rue Royer-Collard, PARIS (5e) ; M. Jean GONY, 7, place Bouquerie, NIMES (Gard) ; M. Marc HOURDEQUIN, 14, rue des 4-Maisons, SAINTE-CATHERINE-LES-ARRAS (Pas-de-Calais) ; M. TESTARD, 31, rue Henri-Sicard, TALENCE (Gironde) ; M. Jules SADOUX, boulevard des Bains, Villa " Les Genêts ", THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie) ; Mme Louise DUQUESNOY, 242, Grande-Rue, ROUBAIX (Nord) ; M. Robert CATILLION, 24, rue de la République, ARRAS (Pas-de-Calais) ; Mme Marie-Louise LE GARS, 30, avenue de l'Eperonnière, NANTES (Loire-Inférieure).

Du 61e au 80e prix : Un bracelet-montre plaqué or. — M. Léopold AIME, 6, rue Clérisseau, NIMES (Gard) ; Mme Jeanne DOUMERC, 77, rue du Palais-Gallien, BORDEAUX (Gironde) ; M. Robert ADAM, rue Ed.-Mambour, LA CAPELLE (Aisne) ; M. Charles DANIEL, avenue Emile-Zola, GREASQUE (Bouches-du-Rhône) ; Mlle Odette MOUCHERON, 105, Grande-Rue, LA CAPELLE-EN-THIERACHE (Aisne) ; M. Auguste BODO, 42, rue Bougainville, LE HAVRE (Seine-Inférieure) ; M. Jean ULLIEL, 34, rue du Grand-Couvent, NIMES (Gard) ; Mme Maria LESQUE, 19, boulevard de la Madeleine, NICE (Alpes-Maritimes) ; M. Lucien DUQUESNOY, 242, Grande-Rue, ROUBAIX (Nord) ; M. Louis SIBILY, 14, rue Devilliers, MARSEILLE (B.-du-Rhône) ; M. Joseph HILAIRE, Cie C. F. V. E., 40, rue de Solaure, SAINT-ETIENNE (Loire) ; Mlle Christiane PHEULPIN, 61, rue des Alliés, SAINT-DIZIER (Haute-Marne) ; M. Léo LACOMBE, 1, rue Duffour-Dubergier, BORDEAUX (Gironde) ; M. Charles CHAUSSIN, 20, rue Dussourd, ASNIERES (Seine) ; M. Roger VARIN, 18, avenue du Maréchal-Foch, BOLBEC (Seine-Inférieure) ; M. Louis VIDAMENT, 5, rue Saint-Gouéno, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord) ; M. Etienne BOUTEILLO, peintre, 7, rue Cuvier, RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) ; M. Jules DUBOSC, 4, impasse Barrier, PARIS (12e) ; M. Philippe BERGER, 9, rue Danton, LYON (Rhône); M. Roger DUVERGER, 28, rue Bouche, PONT-DE-LA-MAYE (Gironde).

Du 81e au 100e prix : Un article de maroquinerie. — M. Maurice CARLIN, 77, rue de Phalsbourg, LE HAVRE (Seine-Inférieure) ; M. Louis MESSAGER, mécanicien, TAULE (Finistère) ; Mme Joséphine RAULT, 8, rue des Bois, SEVRES (Seine-et-Oise) ; Mme Marcelle BECKER, 75, rue Duquesne, LYON-BROTTEAUX (Rh.) ; M. André HANNEBICQUE, 83, rue Léon-Bourgeois, CHALONS-SUR-MARNE (Marne) ; Mlle Renée HANNEBICQUE, 83, rue Léon-Bourgeois, CHALONS-SUR-MARNE (Marne) ; Mlle Suzanne FAURE, hôtel Boïeldieu, 10, rue Nationale, ROUEN (Seine-Inférieure) ; Mme Germaine HAQUET, 69, rue du Bourgtheroulde, ELBEUF (Seine-Inférieure) ; Mme Madeleine LE BOUHEC, 34, rue Monseigneur-Turinaz, NANCY (M.-et-Moselle) ; Mlle Suzanne ROYER, 39, quai Gailleton, LYON (2e) ; Mme Madeleine GRIGNON, Cité Mathot, Pavillon N° 4, SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS (Pas-de-Calais) ; Mme Berthe LEMINEUR, 2, rue Haute, CHARMONT (Marne) ; Mlle Yvonne HANNEBICQUE, 83, rue Léon-Bourgeois, CHALONS-SUR-MARNE (Marne) ; M. Jean LE BOURHIS, 11, rue de la Fédération, NANTES (Loire-Inférieure) ; M. Georges FAUVART, 5, rue Félix-Faure, PARIS (15e) ; M. Emile CLEMENT, 12, rue de l'Abbé-Grégoire, NANCY (Meurthe-et-Moselle) ; Mme Suzanne CABANE 4, rue Fléchier, NIMES (Gard) ; M. Charles JACQUEMIN, CHARMONT (Marne) ; Mme Madeleine LOISSAU, 74, rue Emile-Dreux, CAUDERAN (Gironde) ; Mlle PLOTON, 103, rue Bobillot, PARIS (13e).

AVIS IMPORTANT. — Les gagnants pourront retirer leur prix, après justification de leur identité, à nos bureaux, 3, rue de Grenelle, à partir du 20 août prochain.

CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES, TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'enseignement par correspondance de l'Ecole Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 39.503 : **Classes primaires complètes** : Certificat d'études, Brevets, C.A.P., professorats.

Broch. 39.508 : **Classes secondaires complètes** : baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 39.515 : **Carrières administratives.**

Broch. 39.522 : **Toutes les grandes Ecoles.**

Broch. 39.528 : **Emplois réservés.**

Broch. 39.533 : **Carrières d'ingénieur,** sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, mines, travaux publics, architecture, topographie, chimie.

Broch. 39.538 : **Carrières de l'Agriculture.**

Broch. 39.543 : **Carrières commerciales** (administrateur, secrétaire, correspondancier, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 39.548 : **Anglais, espagnol, italien, allemand,** portugais, arabe, esperanto. — Tourisme.

Broch. 39.555 : **Orthographe, rédaction,** versification, calcul, écriture, calligraphie; dessin.

Broch. 39.563 : **Marine marchande.**

Broch. 39.569 : **Solfège, piano, violon, accordéon,** flûte, saxophone, harmonie, transposition, fugue, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 39.573 : **Arts du Dessin** (cours universel de dessin, dessin d'illustration, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professorats).

Broch. 39.582 : **Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chemiserie** (petite main, seconde main, première main, vendeuse-retoucheuse, couturière, modéliste, modiste, représentante, lingère, coupe pour hommes, coupeuse, coupeur chemisier, professorats).

Broch. 39.586 : **Journalisme,** secrétariats ; éloquence usuelle.

Broch. 39.591 : **Cinéma** : scénario, décors, costumes, photographie, prise de vues et prise de sons.

Broch. 39.597 : **Carrières coloniales.**

Envoyez aujourd'hui même à l'Ecole Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

Dernières nouveautés

H. Boecher : Chinois, Japonais et brigands... ... ... 12 fr.
Étonnant reportage au G. Q. G. du maréchal Tchang-Tsueliang pendant les derniers évènements de Mandchourie. Traduit de l'allemand.

H.-R. Berndorff : Les Grands Espions.. ... ... 15 fr.
Les espions vus de près par un officier allemand. Aventures vécues et qui prennent une grande place dans l'histoire de la dernière guerre.

C.-G. Jung : La théorie psychanalytique.. ... ... 15 fr.
L'école d'Yung est appelée aussi "hyperfreudisme.

G. Charensol : Comment ils écrivent.. ... ... 15 fr.
Confession littéraire des principaux écrivains d'aujourd'hui.

G. Petitclaude : Les Gaietés du baccalauréat... ... ... 12 fr.

F. Duviard : Les Sauvagesses. 12 fr

EDITIONS MONTAIGNE, 13, Quai Conti, PARIS

SANS RIEN VERSER D'AVANCE

vous pouvez avoir pour 12 versements mensuels de **25 fr.** notre

MONTRE - BRACELET DAME EN OR Qualité parfaite

Garantie 5 ans sur facture.
AU COMPTANT : 275 fr.
Catalogue général n° 32 gratis sur demande.

COMPTOIR REAUMUR
78, Rue Réaumur - Paris (2e)

ÊTES-VOUS NÉ SOUS UNE MAUVAISE ÉTOILE

Une étude sur votre avenir vous est OFFERTE GRATUITEMENT

Le professeur OX offre de vous venir en aide et de vous révéler les PLUS INTIMES SECRETS DE VOTRE VIE. Le Prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre siècle, vous guidera dans la vie comme il le fait pour des personnalités connues, dont vous pouvez envier la fortune et les amours. UN SIMPLE CONSEIL DU Prof. OX VOUS AIDERA A VOUS FAIRE AIMER PAR L'ÊTRE QUI VOUS EST CHER. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes ; la précision de ses calculs, depuis la date de votre naissance jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que VOUS FEREZ DEMAIN. Cette étude précise vous sera envoyée gratuitement par le Prof. OX lui-même. Ecrivez-lui vos nom, prénoms, date de naissance et adresse ; joignez, si vous le voulez, 2 francs pour les frais de rédaction. Prof. OX (Service 257 G) 1, avenue Pilaudo Asnières (Seine).

Voulez-vous réussir dans la Vie ?

A cette question tout le monde répond **OUI !** car le désir évident de chacun dans toute tentative, dans toute entreprise, c'est de **RÉUSSIR.** Pour réussir sûrement, il est toutefois nécessaire de posséder les qualités suivantes :

La Volonté, l'Intelligence et l'Instruction

Les deux premières, on les reçoit en naissant, tandis que la troisième ne s'acquiert que par l'**ÉTUDE** et par le **TRAVAIL.** On sait, du reste, que les meilleures places appartiennent à ceux qui ont reçu une instruction générale plus complète, à ceux qui ont acquis, par leurs efforts personnels, tout ce qui constitue le bagage littéraire, scientifique et pratique des **Grandes Écoles spéciales.**

CARNEGIE l'a dit : « Prenez deux hommes de même **activité,** de même **intelligence** et de même **ambition,** celui qui aura reçu l'**instruction** la plus étendue l'emportera toujours sur l'autre. » Cela signifie :

qu'il faut apprendre et s'instruire pour réussir

Mais, dites-vous, vous ne pouvez fréquenter les Collèges ou les Universités pour développer et compléter votre instruction et vous ne connaissez aucun moyen facile et pratique pour remplacer le Professeur et le Lycée. Ces moyens existent, les voici à votre portée :

L'ENCYCLOPÉDIE AUTODIDACTIQUE QUILLET

ENSEIGNEMENT MODERNE ET PRATIQUE

en TROIS BEAUX VOLUMES (format 21 × 28) reliés dos cuir, plats toile, fers spéciaux, 2.000 pages de texte imprimé sur deux colonnes et magnifiquement illustrées

Vous les offre pratiquement pour une somme minime

Vous pourrez étudier chez vous, **seul, sans maître, sans correspondance,** tous les **cours enseignés** par les **Professeurs Universitaires** qui ont écrit pour vous chaque leçon avec exemples et corrigés à l'appui.

SAVOIR C'EST POUVOIR

Avec quelques heures d'études le soir et à vos moments de loisirs, dans la tranquillité et le repos de votre foyer, vous apprendrez toutes les sciences qui vous sont nécessaires pour

RÉUSSIR et FAIRE VOTRE CHEMIN DANS LA VIE

Cet ouvrage contient des Cours complets par degrés, dont un aperçu de la Table des matières résume ci-contre le vaste programme.

L'ENCYCLOPÉDIE AUTODIDACTIQUE QUILLET

est indispensable à tous : Commerçants, Industriels, Fondés de pouvoir, Employés de Commerce, Directeur, Contremaîtres, Banquiers, Comptables, Secrétaires, etc.

PETIT APERÇU DE LA TABLE DES MATIÈRES

Grammaire : Études des parties du Discours. Etudes des phrases, Syntaxe, Analyse, Ponctuation, etc.
Philosophie : Généralités. La Vérité. L'Erreur. Les Sophismes, etc.
Logique : Notions générales. Syllogismes. Méthodes, etc.
Arithmétique : Règle de trois. Fractions. Racines. Alliages, etc.
Algèbre : Initiation. Equation. Logarithmes. Applications, etc.
Représentation graphique : Fonction linéaire, coordonnées, Exercices.
Géométrie : Figures. Calculs. Constructions. Aires. Plans, etc.
Trigonométrie : Lignes. Relations. Résolutions des Triangles, etc.
Astronomie : Eléments. Mesures du temps. Formations des planètes. Les Marées, Comètes, etc.
Géologie : Formation de la Terre. Couches géologiques, etc.
Physique : Définition Hydrostatique. Vapeur. Air liquide, etc.
Physique : Magnétisme. Statique. Potentiel. Dynamisme. Induction, etc.
Chimie : Les Gaz. Eau. Air. Métalloïdes. Acide. Azote, etc.
Botanique : Anatomie des plantes. Tissus. Végétaux, etc.
Anatomie et Physiologie animales : L'homme. Muscles. Nerfs. Cerveau. Les Sens. Nutrition. Chaleur, etc. Classification animale. Vertébrés, invertébrés, etc.
Histoire Universelle : L'Antiquité. Le Moyen Age. Du XIVe au XIXe siècle, etc. L'Art dans l'Histoire.
Géographie Universelle : La France. L'Europe. L'Asie. L'Afrique. L'Océanie. L'Amérique, etc.
Littérature Française : Des origines jusqu'à nos jours, Classique, Romantique, etc., etc.
Littératures Anciennes : Grecque, Latine, Apogée et Décadence.
Littératures Étrangères : Anglaise, Espagnole, Italienne, Russe, Arabe, etc.
Langues vivantes : Cours complet : Anglais, Espagnol, Allemand. Grammaire. Thèmes. Versions, Lectures, etc.
Comptabilité : Commerce. Banque. Comptabilité Auxiliaire et générale, exposé théorique. Droit commercial, Sociétés, etc.
La Bourse : Diverses sortes de valeurs. Opérations, etc.
Sténographie : Prévost-Delaunay. Méthode complète. Exercices, etc.
Dessin : Principes. Formes. Esquisses. Paysage, Architecture, Sculpture.
Musique : Règles générales. Rythme. Mouvement. Chant, etc.
Droit public: Ce que chacun doit savoir. Droit administratif, etc.
Sports : Instruction et Conseils. Exercices, etc.

20 Frs par Mois — **RIEN A PAYER D'AVANCE** — **21 Mois de Crédit**

Cette **ENCYCLOPÉDIE est complète en : 3 forts Volumes reliés format de bibliothèque (21×28) près des 700 pages chacun.**

Chaque volume relié solidement, dos cuir véritable, plats toile percaline fine, fers spéciaux, édité sur papier de qualité supérieure. L'ouvrage complet est illustré de 50 superbes texte en couleurs et camaïeu, 45 *cartes géographiques inédites* en couleurs, *nombreux modèles démonstratifs* en couleurs, entièrement démontables, d'après un système ingénieux, par exemple : **La Télégraphie et Téléphonie sans fil, Paquebot « Paris », Avion de transport Bréguet, etc., etc.** quantité de *photographies documentaires* prises sur le vif, *dessins, gravures, schémas,* par des artistes éminents.

JEUNES GENS, pour augmenter votre savoir et réussir dans vos projets ; PÈRES DE FAMILLE, pour guider et suivre les études de vos enfants, SOUSCRIVEZ SANS DÉLAI à cette œuvre unique et vous aurez les 3 VOLUMES tout de suite.

BON pour une brochure illustrée

GRATIS ET FRANCO DE L'ENCYCLOPÉDIE AUTODIDACTIQUE QUILLET

Nom et Prénoms .....

Profession ..... Rue .....

Ville ..... Départ. .....

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare souscrire à l'ouvrage en 3 volumes reliés : **L'Encyclopédie Autodidactique Quillet Enseignement moderne et pratique** au prix de 425 fr., que je m'engage à payer : A) Par quittance de 20 fr. tous les mois, la première à la réception des volumes, les autres tous les mois, jusqu à complet paiement ; B) en trois versements de 137 fr. 40 chacun (3 % d'escompte) ; C) au comptant 399 fr. 50 (6 % d'escompte). — Chaque souscription est majorée de 10 fr. pour frais de port et d'emballage et de 1 fr. par quittance pour frais de recouvrement. Les paiements peuvent être faits sans frais au compte de chèques postaux 91.01 Paris.

Nom et prénoms ..... Profession ..... (*Signature*)

Rue ..... Ville ..... Département .....

Biffer le mode de paiement non choisi. Le ..... 193....

Découper ce BON et l'envoyer à la — DÉCOUPER CE BULLETIN ET L'ENVOYER A LA

LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET Société Anonyme d'Éditions au Capital de 13.500.000 fr. **278, Bd Saint-Germain, PARIS (7e)**

OU A SES REPRÉSENTANTS et Agents régionaux.

Mme de THELES CELEBRE PAR SES PREDICTIONS. Voyante à l'état de veille. Tarots, Horos. De 3 à 7h. et p. cor. *mandat* **10 fr.**, d. nais. T. l. j., lun. exc.). 74, r. Lourmel. 4e ét. à dr. Métro : Beaugrenelle, Paris (15e).

VOYANTE Voulez-vous être forts, vaincre et réussir? Consultez la célèbre et extraord. inspirée (diplômée) qui voit le présent, l'avenir. Vous serez utilement guidés. **Thérèse GIRARD, 78,** Avenue des Ternes, Paris (17e), cour 3e étage. De 1 h. à 7 h.

MARTHA MARY VOYANTE : Trans. pensée. Fixe date évt p. lect. d. sable et crist. 1 à 7 H. sauf L. 70, r. Pixérécourt (20e) 5e ét. Mét. : Pl. d. Fêtes. P. cor. 20 f. 50.

Mlle BLANCHE MYRT Extraordinaire Voyante aveugle
Reçoit t. l. j. même le dim. (sauf mardi), 12, Quai des Célestins (Mét. : Sully-Morland) Consultat. dep. 35 fr. De 10 à 18 h. Vos affaires, vos santés, vos amours !

PROCHAIN CONCOURS
Secrétaire près les Commissariats de
POLICE à PARIS
Pas de diplôme exigé. Age : 21 à 30 ans. Accessibilité au grade de Commissaire. Ecrire : l'Ecole Spéciale d'Administration, 4, rue Férou, 4, Paris (6e)

ROD "LE MAITRE DÉTECTIVE" 67, quai de Valmy (près République), reçoit de 17 à 19 heures et sur rendez-vous. Recherches, enquêtes, filatures. Toutes missions.

AVIS
Le Détective ASHELBÉ reçoit tous les jours de 4 à 7 heures.
34, rue La Bruyère (IXe) - Trinité 85-18

IL FAUT MAIGRIR

sans avaler de drogues, pour être mince et à la mode ou pour mieux vous porter. Résultat visible à partir du 5e jour. Ecrivez en citant ce journal, à Mme COURANT, 98, boulevard Auguste-Blanqui, Paris, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement recette simple et efficace, facile à suivre en secret. Un vrai miracle!

MONTRE-BRIQUET estampillé semi-automatique garanti 10 ans **50f**
même mod. sans montre Envoi contre remb. **10f**
Fabr. E. V. LYNDA, MORTEAU près Besançon
Dépôt à Paris : 75, *rue Lafayette.*

ON DEMANDE

Messieurs et Dames, sachant lire et écrire, désireux de consacrer une partie de leurs loisirs pour

GAGNER DE L'ARGENT.

Aucune connaissance nécessaire. Nous fournissons toutes instructions utiles
Retournez-nous cette annonce accompagnée de deux francs en timbres-postes pour frais d'échantillons et instructions.

OGUR - DIFFUSION
MORTEAU, près Besançon (Doubs)

7 fr. le CENT Copies d'ad. et gains suivis à CORRESPONDANTS 2 sex. p. lois. Étab. T. SERTIS, Lyon.

1.000 frs p. mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Tte l'année. Manufact. D. PAX, Marseille.

SEUL ET SANS ARMES

Vous serez invincible, si vous pratiquez le Jiu-Jitsu. Méthode secrète de lutte et de défense. La plus terrible des armes qui soient au monde. J'envoie ma brochure les " Secrets du Jiu-Jitsu " contre 2 fr. en timbres. V. Berchtold, Rue Marguerite, 22, Lyon-Villeurbanne.

Vente directe du fabricant aux particuliers

Prix franco de douane.

affranchir 1.50

100.000 clients par an — 20.000 lettres de remerciements
Demandez de suite notre catalogue franco gratuit.
Meinel & Herold, Klingenthal (Saxe) **633**

SPORTIFS

Ce **Chronographe** en bracelet ou en montre de poche au choix, vous permet d'avoir l'heure exacte, de prendre le temps au 1/5e de sec. Garanti 6 ans. Envoi contre remboursement **30.**
Antimagnétique 35. »
Prime à tout acheteur : un super-be briquet semi-automatique, valeur commerciale : 20. », ou bague or contrôlé.
Bracelet-montre, plaqué or ou argent : 30. »
Fab. EV. LYNDA - Morteau près Besançon
Dépôt à Paris : 75, Rue Lafayette

UNE DAME A MAIGRI
vite et sans danger de 8 kgs en un mois **sans rien absorber.** Elle offre gratuitement son **procédé médical** facile à suivre en secret pour maigrir entièrement ou amincir à volonté telle partie du visage ou du corps. Beaux résultats dès la 1re semaine. Ecrivez-moi dès aujourd'hui en citant ce journal. Rép. sous pli fermé disc. et grat. **Mme Mirande, 75, r. La Fayette, Paris.**

SOCIÉTÉ ANONYME DES PUBLICATIONS « ZED » — R. C. Seine n° 237.040 B. *Le gérant:* CHARLES DUPONT. — HÉLIOS-ARCHEREAU, 39, rue Archereau, Paris - 1932.

Le premier hebdomadaire des faits-divers

5e Année - N° 196 — 1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES — 28 Juillet 1932

DÉTECTIVE

Nicolas Gorguloff

A l'énoncé du verdict, Gorguloff, très pâle, les yeux baissés, accepta le jugement populaire. Durant tout le procès, il conserva l'attitude mystérieuse qu'ont tous les tueurs de rois. Mais, au cours de ces longs débats, le secret de son crime fut-il révélé ?

(Lire, page 12, l'article de notre collaborateur Jean Morières.)

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO — **Crime et châtiments,** par C. Campinchi. — **La proie de l'ombre,** par E. Hervier. — **Prix de beauté,** par P. Rocher. — **Avec les évadés du bagne,** par Marius Larique. — **Les tricards,** par M. Montarron. — **L'orgie tragique,** par Roy Pinker. — **Vingt ans de bagne,** par M. L.